

Chap. 3

ACTEURS, ACTIONS ET DYNAMIQUES LOCALES

- Perceptions des enjeux et implication des acteurs locaux
- Dynamiques locales

Diagnostic préparatoire

au PRSE3



Bourgogne Franche-Comté





Perceptions des enjeux et implication des acteurs locaux

▶ Perception des enjeux et implication en santé environnement des acteurs locaux

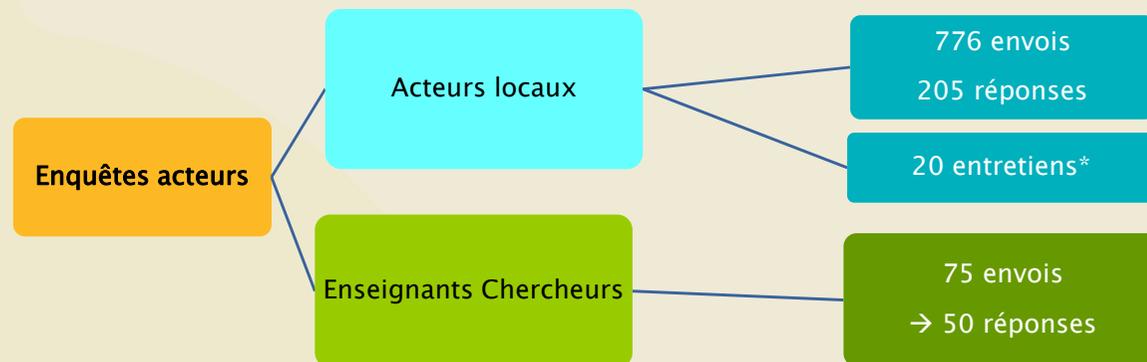
Une enquête par questionnaire et entretiens a été réalisée pour recueillir les enjeux identifiés par les acteurs locaux en matière de santé environnement, et repérer les acteurs mobilisables dans la région.

▶ Méthode

Un état des lieux par questionnaire en ligne auprès de 2 catégories d'acteurs :

- Acteurs locaux de terrain et institutionnels
 - Sensibilité aux problèmes d'environnement
 - Perception des risques pour la santé associés à des facteurs environnementaux et priorités
 - Connaissance et implication dans le PRSE 2, actions en santé environnement
 - Volonté d'implication dans le PRSE 3
- Enseignants chercheurs
 - Domaines de recherche en santé-environnement
 - Partenariats existants et à développer avec des acteurs institutionnels ou de terrain
 - Implication envisagée dans le PRSE 3

▶ Déroulement de l'étude



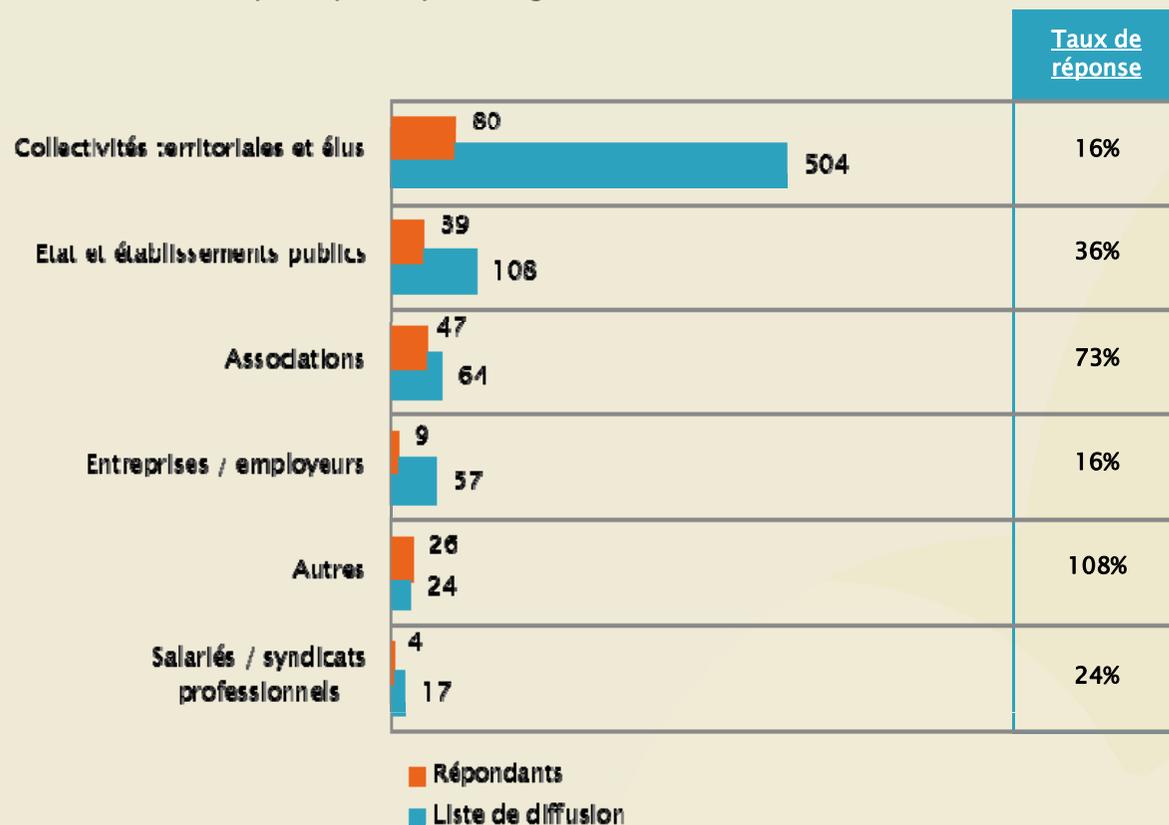
*Entretiens réalisés auprès d'une sélection d'acteurs ayant répondu à l'enquête ou identifiés à dire d'experts.



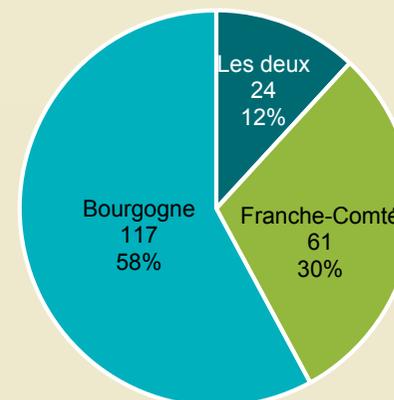
Enquête Acteurs locaux : profil des répondants

Le questionnaire a été diffusé à 776 personnes, 205 ont répondu à l'intégralité du questionnaire, soit un taux de réponse de 26 %. Les taux de réponse par collège Grenelle sont très satisfaisants : les associations se sont fortement mobilisées (parmi celles sollicitées, 70 % ont répondu), ainsi que les acteurs publics (36 %) et les collectivités territoriales (16 %) qui constituaient 65 % de la liste de diffusion.

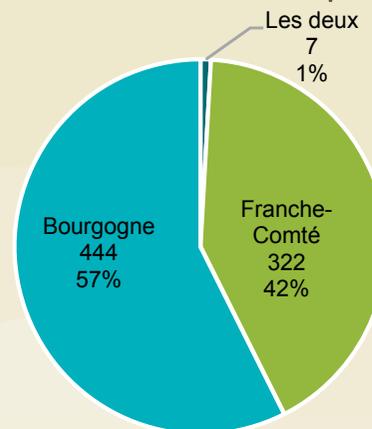
Taux de participation par collège Grenelle



Répartition des répondants par région



Répartition des destinataires par région



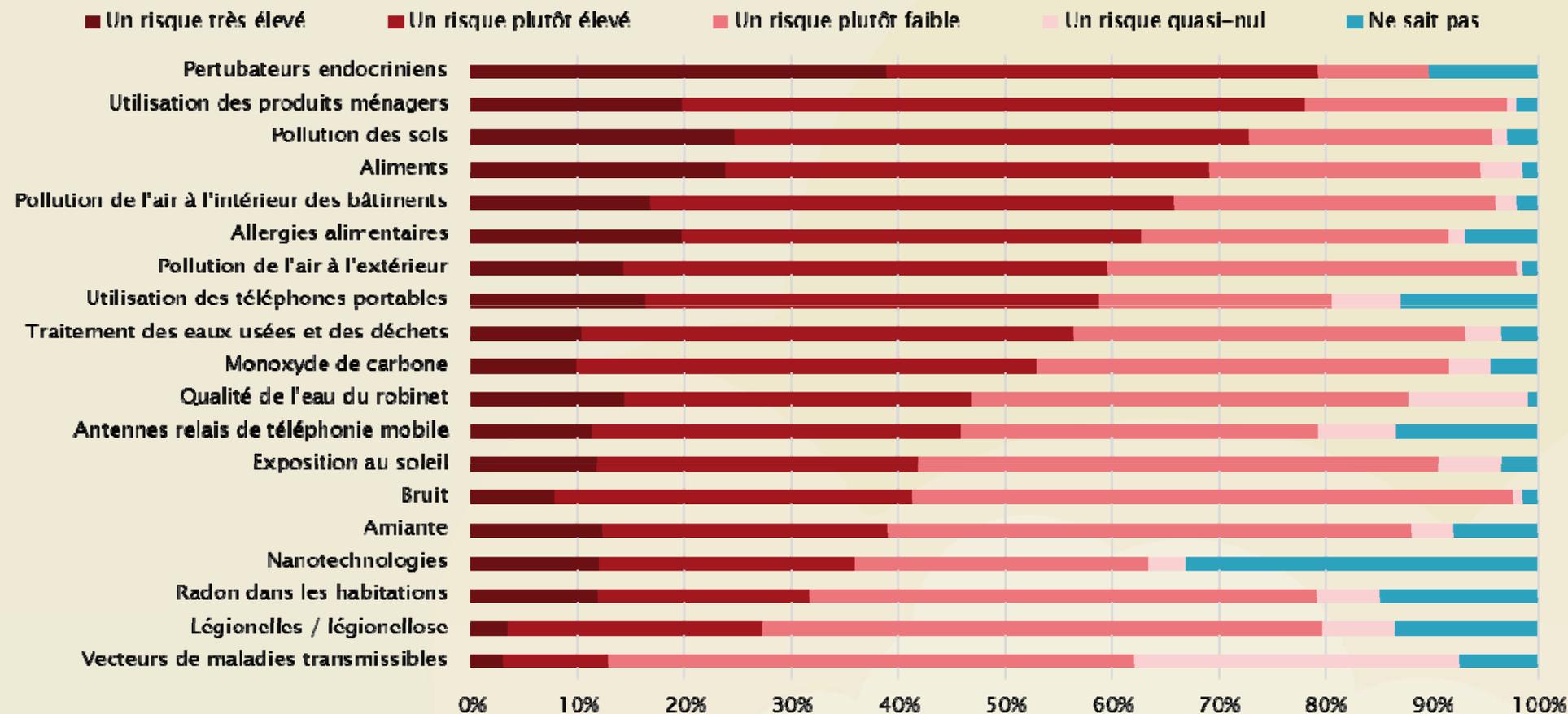
(D'après la liste de diffusion ARS - Alterre - ORS)

► Perception des risques environnementaux pour la santé des Bourguignons Frانس-Comtois

Parmi une liste de différents facteurs environnementaux, les répondants considèrent les perturbateurs endocriniens et les produits ménagers comme les plus dangereux : près de 80 % les estiment présenter un risque plutôt élevé ou très élevé pour la santé des Bourguignons Frانس-comtois. La gravité des risques liés à la pollution des sols, aux aliments et à la pollution de l'air intérieur est, quant à elle, partagée par environ sept enquêtés sur dix.

Les avis sont plus répartis sur d'autres facteurs comme la qualité de l'eau du robinet : 47 % lui confèrent des risques « très » ou « plutôt » élevés, 52 % des risques « plutôt faibles » ou « quasi nuls », les antennes relais de téléphonie mobile (45 % vs 41 %), le monoxyde de carbone dans une moindre mesure. Les risques liés aux nanotechnologies divisent l'opinion, 33 % ne se prononcent pas. Les enquêtés semblent relativement confiants vis-à-vis des vecteurs de maladies transmissibles.

Pour chacun des facteurs environnementaux cités ci-dessous, quel niveau de risque considérez-vous qu'il représente pour la santé des Bourguignons Frانس-Comtois ?



► Facteurs de risques prioritaires

La pollution de l'air extérieur prend la première position (118 citations), suivie de la pollution des sols au même titre que les perturbateurs endocriniens (94). La qualité de l'eau du robinet, les aliments, le traitement des eaux usées et la pollution de l'air intérieur sont jugés prioritaires entre 64 et 85 fois. Les autres facteurs de risque sont considérés prioritaires par moins de 40 répondants.

► Priorisation des facteurs de risque par les répondants

Indiquez les 3 facteurs de risque qui vous paraissent prioritaires sur votre territoire d'action.

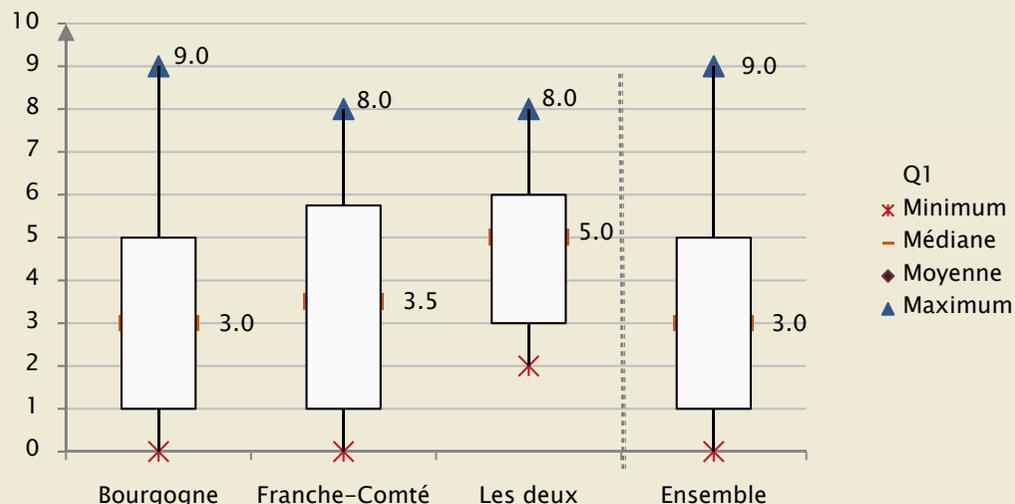
269 répondants



Enquête acteurs locaux : implication en santé environnement

Le niveau de connaissance du PRSE 2 est de 3 sur 10, avec peu de différence entre le PRSE Bourguignon et Franc-Comtois. Plus de 70 % des répondants déclarent mettre en place des actions en santé / environnement. Dans deux tiers des cas, ces actions ont été inscrites dans le PRSE 2, en partie ou en totalité.

Connaissance du PRSE 2 sur une échelle de 0 à 10



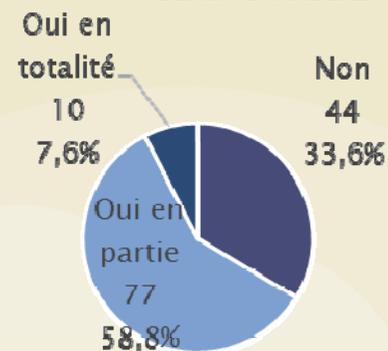
- Représentation de la distribution d'une série de valeurs par boîte à moustache :
 - maximum & minimum : ce sont les valeurs extrêmes.
 - La médiane sépare la série en 2 : 50 % des répondants citent un chiffre en-deçà de la médiane et 50 % citent un chiffre au-delà.
- Exemple en Bourgogne :
 - La moitié des acteurs évalue sa connaissance du PRSE 2 entre 0 et 3 sur 10, et l'autre moitié entre 3 et 9.
 - Les Bourguignons déclarent une connaissance moyenne de 3 sur 10.

Actions dans le domaine santé-environnement

Vous menez des actions dans le domaine santé - environnement :



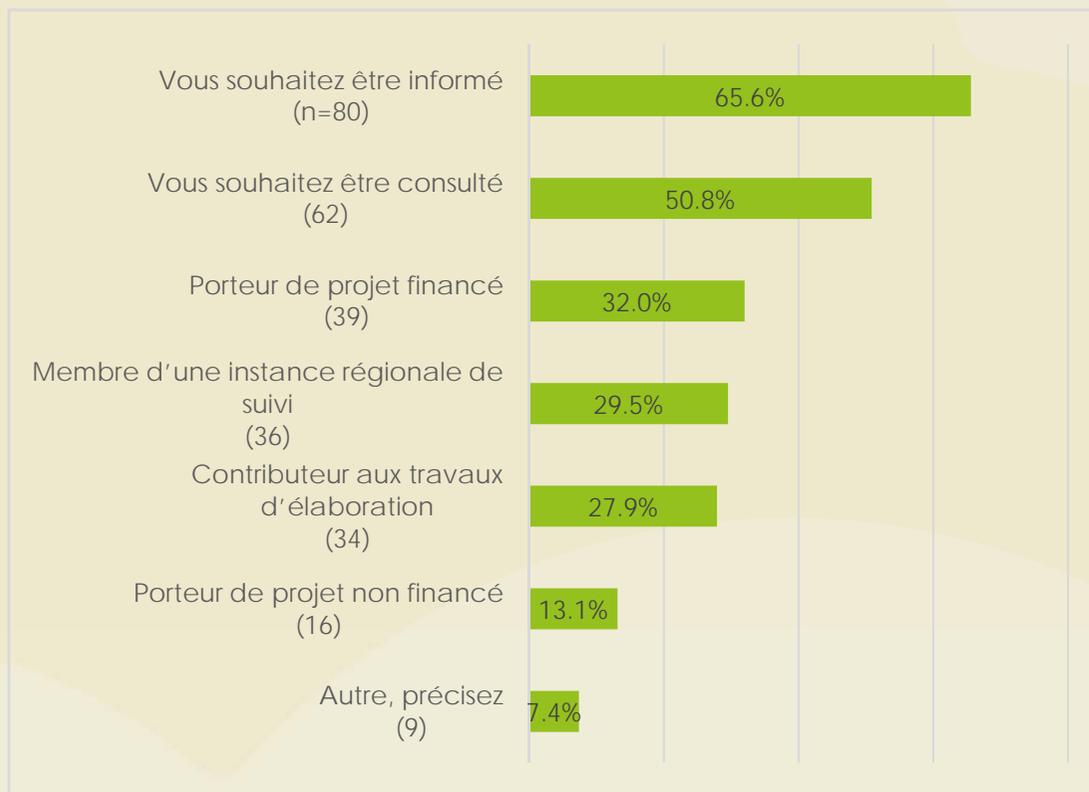
Ces actions ont-elles été inscrites dans le PRSE 2 ?



▶ **Enquête acteurs locaux : implication dans le PRSE 3**

Près des deux tiers des répondants (63 %) souhaitent être impliqués dans le PRSE 3. La principale modalité de contribution est l'information (66 %). La moitié souhaite être consultée pour son expertise et un tiers en tant que porteur de projet financé.

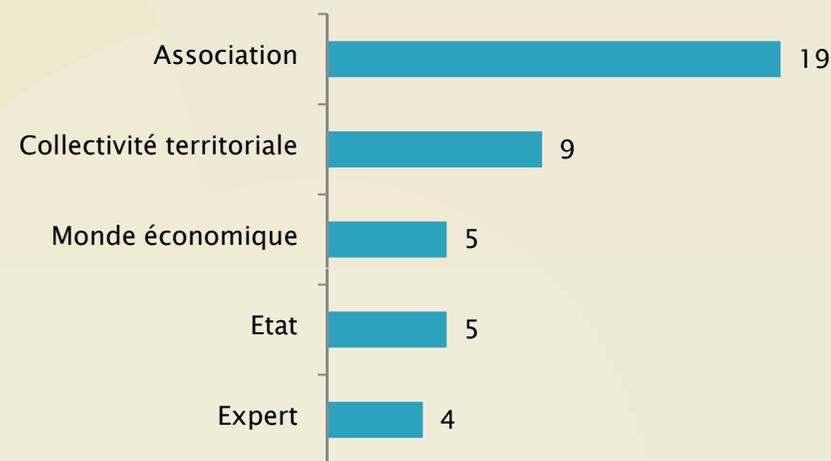
▶ **Modalités d'implication envisagées dans le PRSE 3**
Vous souhaitez être impliqué-e dans l'élaboration ou la mise en œuvre du PRSE 3, précisez comment :



▶ **Thèmes d'expertise sur lesquels les répondants souhaitent être consultés**

Thèmes d'expertise	
Santé (n=16)	Développement durable (n=3)
Modalités d'intervention (n=9)	Habitat (n=3)
Eau (n=9)	Pesticides (n=3)
Air (n=6)	Autres domaines d'expertise (n=10)
Déchets (n=5)	

▶ **Acteurs envisageant d'être porteurs de projets (n=33)**

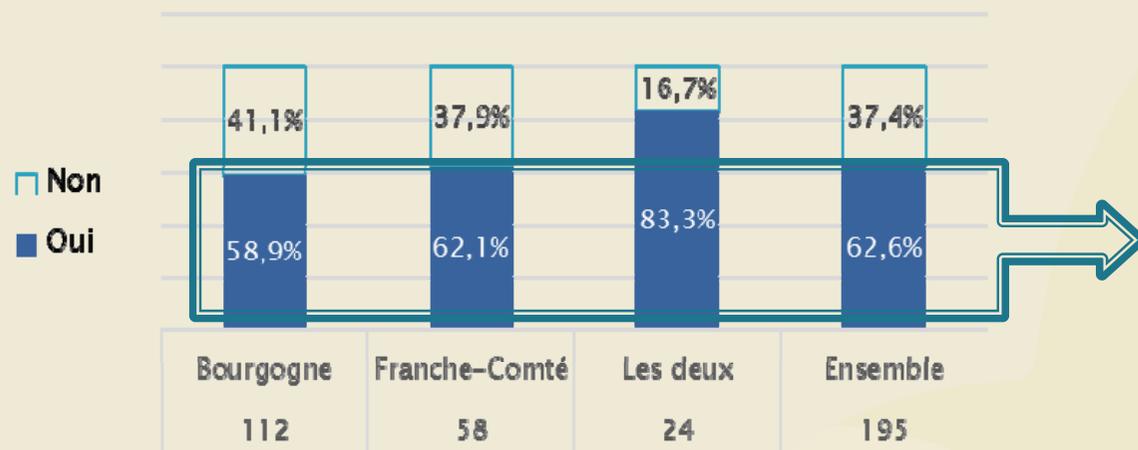


Enquête acteurs locaux : implication dans le PRSE 3

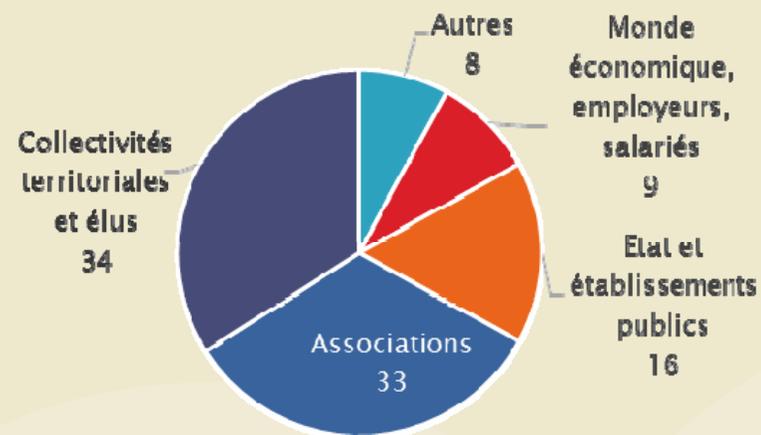
Parmi les 122 acteurs souhaitant s'impliquer, 100 se sont inscrits comme personnes ressources, pour être identifiés par l'ARS, le SGAR et la DREAL comme partenaire dans le domaine santé-environnement. Ce sont principalement des collectivités territoriales / élus, et des associations.

Souhait de s'impliquer dans l'élaboration ou la mise en œuvre du PRSE 3

Souhaitez-vous être impliqué-e dans la mise en œuvre du PRSE 3 Bourgogne Franche-Comté ?



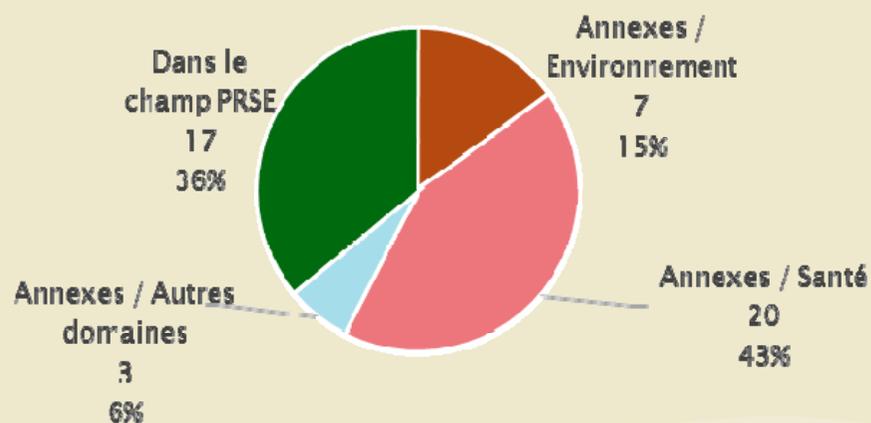
Répartition des personnes inscrites comme personnes-ressources par collège Grenelle



▶ Enquête Chercheurs : profil des répondants

50 chercheurs ont répondu à l'enquête en ligne, à peu près autant de Bourgogne que de Franche-Comté.
17 d'entre eux ont des axes de recherche dans le champ d'action du PRSE, 27 dans des champs annexes spécifiques, soit en santé soit en environnement.

▶ Thèmes de recherche par rapport au champ d'action du PRSE 3



▶ Exemples d'axes de recherche

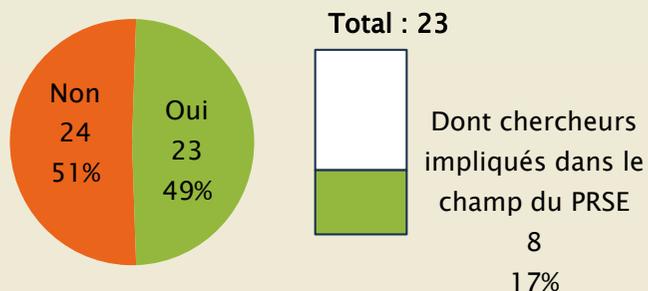
- Droit de l'environnement et du développement durable
- Effets environnementaux et sanitaires des contaminants dans les écosystèmes terrestres
- Émergence et diffusion des bactéries pathogènes résistantes aux antibiotiques
- Instruments économiques pour une politique durable de gestion des ressources en eau ; Pollution des eaux urbaines ; Politiques environnementales et taxation
- Économie comportementale appliquée à la régulation environnementale
- Prématurité et multi exposition environnementale : bruit et pollution atmosphérique en milieu urbain
- Variabilité du climat, de l'échelle intra-urbaine (îlot de chaleur urbain) à l'échelle continentale
- Qualité de l'air et santé
- Qualité des eaux, transferts de nutriments, hydrologie/hydrogéologie
- Évaluation environnementale : évaluation de la valeur verte des logements, évaluation des aménités ou des nuisances environnementales
- Travaux en SHS (sociologie, approche ethnographique avec une mise en perspective historique) sur les vertus thérapeutiques de l'environnement (proximité à la nature, travail de la terre, etc.) des personnes en situation de vulnérabilité
- Impact de l'urbanisation sur la pollution de l'air, de l'eau ; Localisation de la production agricole et pollution de l'eau.
- Bruit et santé : expologie multi exposition bruit et pollution de l'air : caractérisation et effets sanitaires ; Pathologies respiratoires, données météorologiques et pollution de l'air
- ...

Partenariats existants avec des acteurs institutionnels ou de terrain

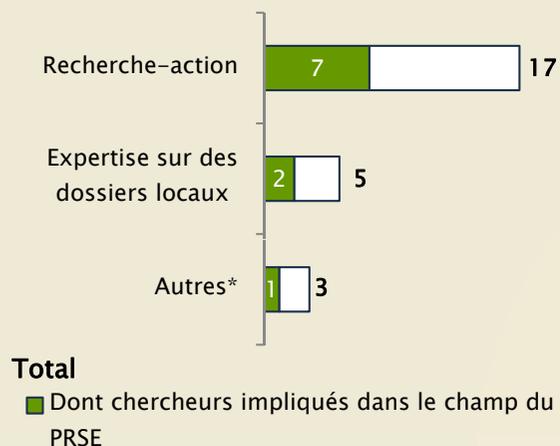
Près de la moitié des répondants (23/47) déclare avoir mis en place des partenariats avec des professionnels de terrain ou des acteurs institutionnels. Parmi eux, 8 travaillent sur des axes de recherche directement en lien avec le champ du PRSE.

Les partenariats évoqués sont essentiellement des recherches-actions (17/23). La recherche-action vise à associer des chercheurs et des acteurs (professionnels ou citoyens) dans l'analyse systémique d'un phénomène préoccupant, dans la recherche de ses causes et dans la mise en œuvre d'une action pour réduire ou éliminer le phénomène observé.

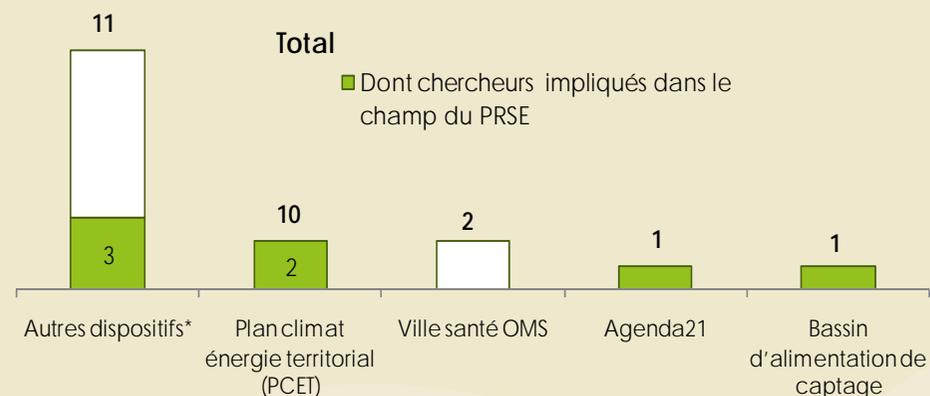
- Actuellement, vous développez des partenariats avec des professionnels de terrain ou des acteurs institutionnels :



- Ce ou ces partenariats sont de type : (Plusieurs réponses possibles)



- Ces partenariats s'inscrivent dans des dispositifs territoriaux du domaine de la santé et / ou de l'environnement. Précisez lesquels : (Plusieurs réponses possibles)



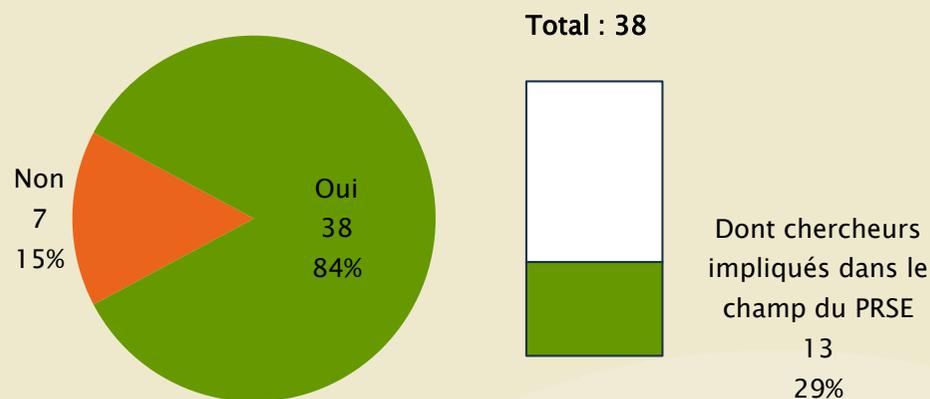
*Autres : ARLIN ; expertise inter-régionale ; HYCCARE Bourgogne (coordination Agence Alterre Bourgogne) ; Interreg ; Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté (PGI), ORS, Espace de Réflexion Éthique Bourgogne Franche-Comté (EREBFC), CHU de Dijon ; programme régional de télémédecine, Pass santé jeunes ; Programmes ELIZ ; Rivières karstiques Loue ; travail sur sites pollués avec l'ADEME ; Ville de Besançon – Station de Port Douvot

*Autres : évaluation de politique publique de santé ; expertise nationale et internationale ; recherche universitaire

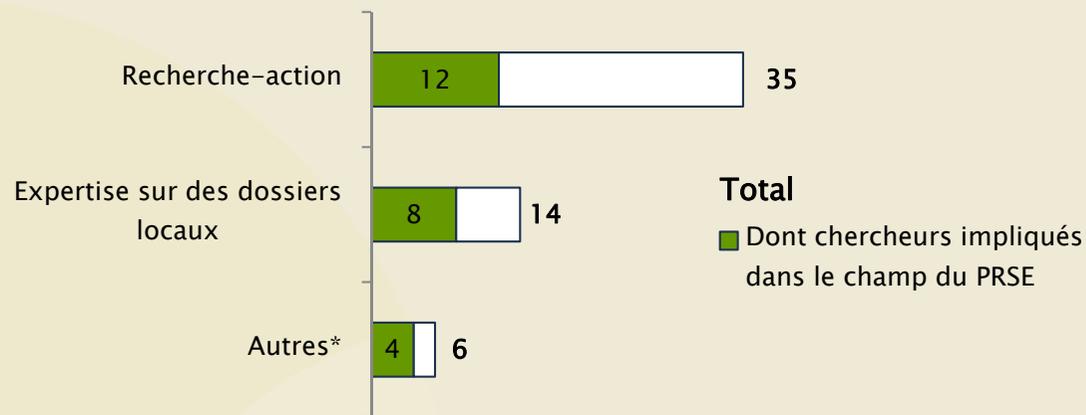
▶ **Partenariats à développer en santé environnement**

La majorité des chercheurs (38/45) a envie de développer des partenariats de terrain, 13 d'entre eux ont des axes de recherche dans le champ d'action du PRSE. Les partenariats envisagés par les chercheurs sont essentiellement des recherches-actions (35/38).

▶ À L'AVENIR, souhaitez-vous développer des partenariats avec des professionnels de terrain ou des acteurs institutionnels ?



▶ Précisez le type de partenariat envisagé :

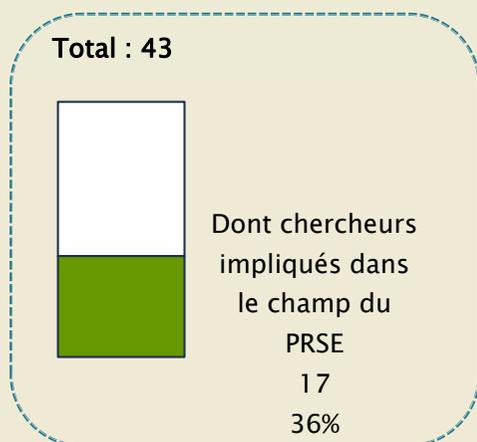
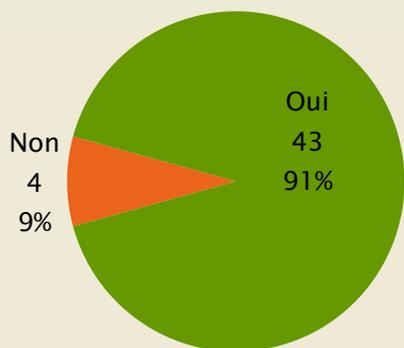


* Autres : acquisition de connaissances sur le territoire, formation, recherches universitaires, recherche, recherche en communication et santé, selon les questions d'intérêt.

Implication dans le PRSE 3

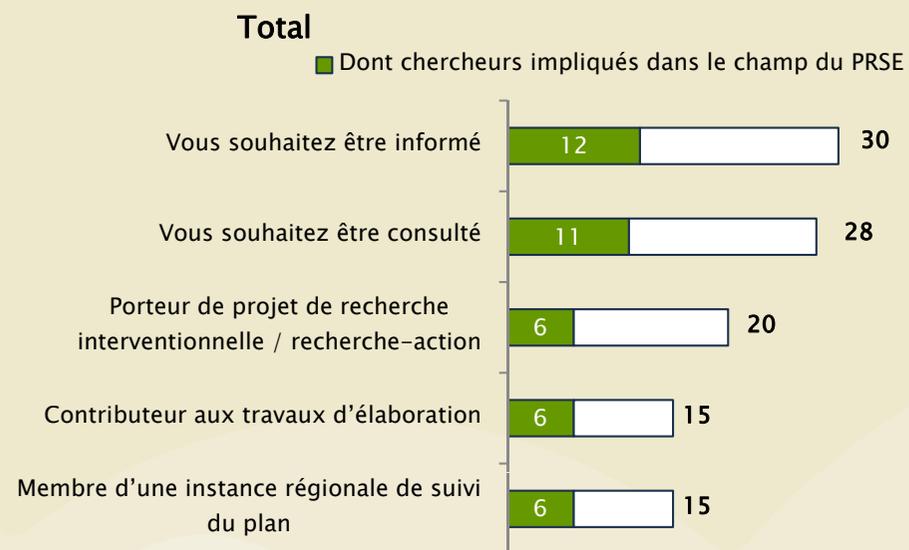
Plus de 40 chercheurs (88 % des répondants) souhaitent être impliqués dans le PRSE 3. La principale modalité de contribution envisagée est l'information (72 %), deux tiers souhaitent être consultés dans leur(s) domaine(s) d'expertise et la moitié être porteurs de projet de recherche-action.

- Vous souhaitez être impliqué(e) dans l'élaboration et/ou la mise en œuvre du PRSE 3 Bourgogne Franche-Comté :



37 chercheurs universitaires inscrits en personnes ressources

- Modalités d'implications envisagées



▶ Entretiens approfondis : liste des personnes interrogées

Objectif : identifier de manière détaillée les attentes, les enjeux, les leviers et les partenariats mobilisés et à mobiliser, cibler des perspectives de financements et confirmer l'implication potentielle dans la mise en œuvre du PRSE 3.

▶ Associations (7)

- Alterre Bourgogne – Nadège Austin, directrice et Aurélien Trioux, chargé de mission
- Atmo Franche-Comté – Francis Schweitzer, directeur
- Atmosf'air Bourgogne – Sandrine Monteiro, directrice
- FNE Franche-Comté – Mr Yves Henry, Commission environnement
- Ireps de Bourgogne et de Franche-Comté – Isabelle Millot et Pascale Angiolini, directrices
- RAFT – Jean-Marc Rame, médecin coordonnateur
- UFC que choisir Bourgogne – André HILAND, référent santé

▶ Collectivités territoriales / élus (5)

- Ascomade Franche-Comté – Vincent Gaillard, directeur
- Éric Alauzet, Député EELV du Doubs
- Jean-Patrick Masson, élu à la ville de Dijon

▶ Monde économique (4)

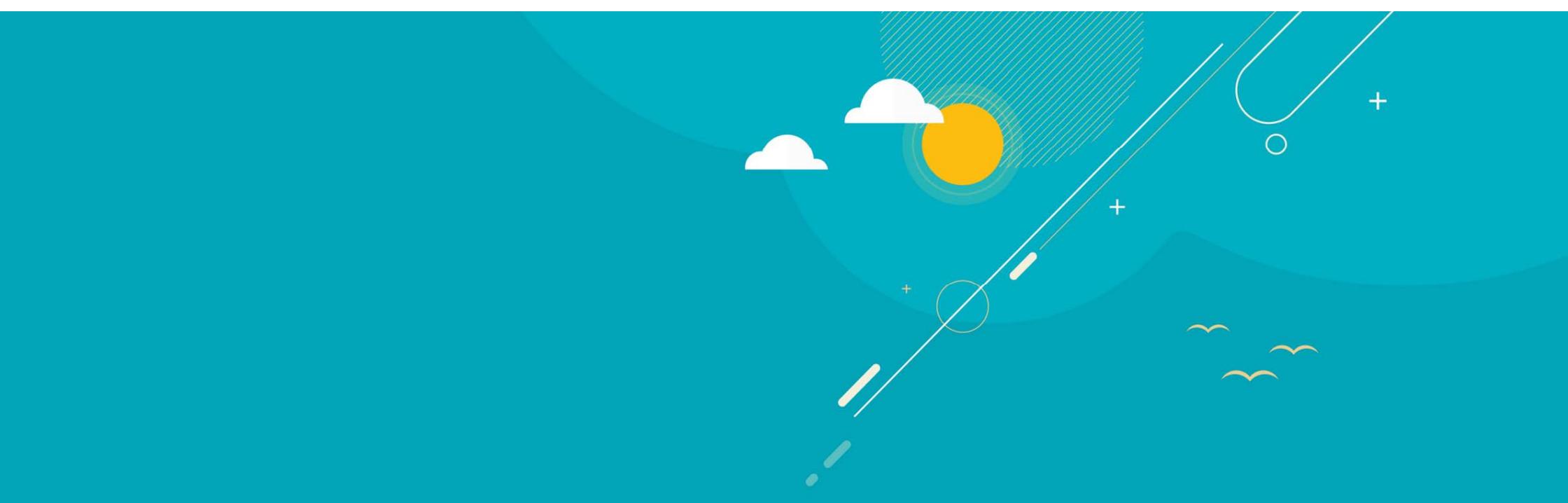
- CCI de Côte-d'Or : Philippe BURTIN, conseiller environnement
- CCI de Franche-Comté – Solène Guillet, coordinatrice régionale Pôle environnement
- Chambre régionale d'agriculture – Président de la Chambre de l'Yonne et deux chargées de mission de chaque région
- Fédération Française du Bâtiment Bourgogne – Valérie MORGE

▶ État / établissements publics (2)

- CNFPT, antenne 71 – Isabelle Bonniaud, référente régionale Environnement
- Draaf Franche-Comté – Carine Afflard, chargée de mission Ecophyto

▶ Experts et personnes qualifiées (3)

- Cécile Claveirole, journaliste spécialiste environnement
- URPS médecins libéraux – Dr Christine BERTIN BELOT, 1ère Vice-Présidente
- Réseau de Recherche et d'Innovation sur la Transition socio-écologique – Laure Abramowitch, coordinatrice



»» Dynamiques locales

- Place de l'environnement dans les contrats locaux de santé
- Place de la santé dans les démarches environnement / développement durable
- Place de la santé environnementale dans les documents d'urbanisme

▶ Territoires de proximité et d'animation territoriale en santé

La capacité à agir de l'ARS nécessite un partenariat dynamique avec l'ensemble des acteurs de santé, à l'échelle des territoires notamment à travers la mise en œuvre des contrats locaux de santé, des contrats de ville et dans le cadre de la loi de modernisation de santé de janvier 2016, des contrats territoriaux de santé.

- ▶ Presque tous les contrats locaux de santé (CLS) signés avec l'Agence régionale de santé comportent au moins une fiche action en lien avec la santé environnementale.
- ▶ Des exemples d'actions développées :
 - Habitat : le plus souvent des actions de lutte contre l'habitat indigne, insalubre, en lien avec les acteurs locaux déjà impliqués
 - Eau : en général des actions renforçant les autres démarches engagées, comme les contrats de rivière
 - Air extérieur : sensibilisation, information de la population, actions sur la pollution de l'air aux abords des écoles
 - Air intérieur : conseil médical en environnement intérieur, information et sensibilisation des populations, campagnes radon
 - Bruit : diagnostics acoustiques et actions correctives dans les établissements accueillant des enfants
 - Ambroisie : formation du personnel du service voirie/déchetterie et de référents, campagnes d'information
 - Autres : Incitation à la pratique de mobilités physiques par aménagement de l'espace urbain, création d'itinéraires pédestres et cyclistes ; construction d'un jardin pédagogique et écologique pour favoriser l'autoproduction d'aliments sains ; éviction des allergènes alimentaires, lutte contre le gaspillage alimentaire et agriculture raisonnée ; défi familles à énergie positive (...)

- ▶ Deux territoires développent un axe stratégique global "promouvoir des environnements favorables à la santé", « développer le mieux vivre ensemble et le bien vivre dans sa ville. » [pays Nevers Sud Nivernais, Grand Chalon] s'inspirant de la Charte d'Ottawa (1986), texte de référence pour les acteurs de promotion de la santé. Ils incluent des actions concernant l'environnement physique, mais aussi l'environnement social (avec des actions solidaires, concernant les conditions de vie et de mobilité).

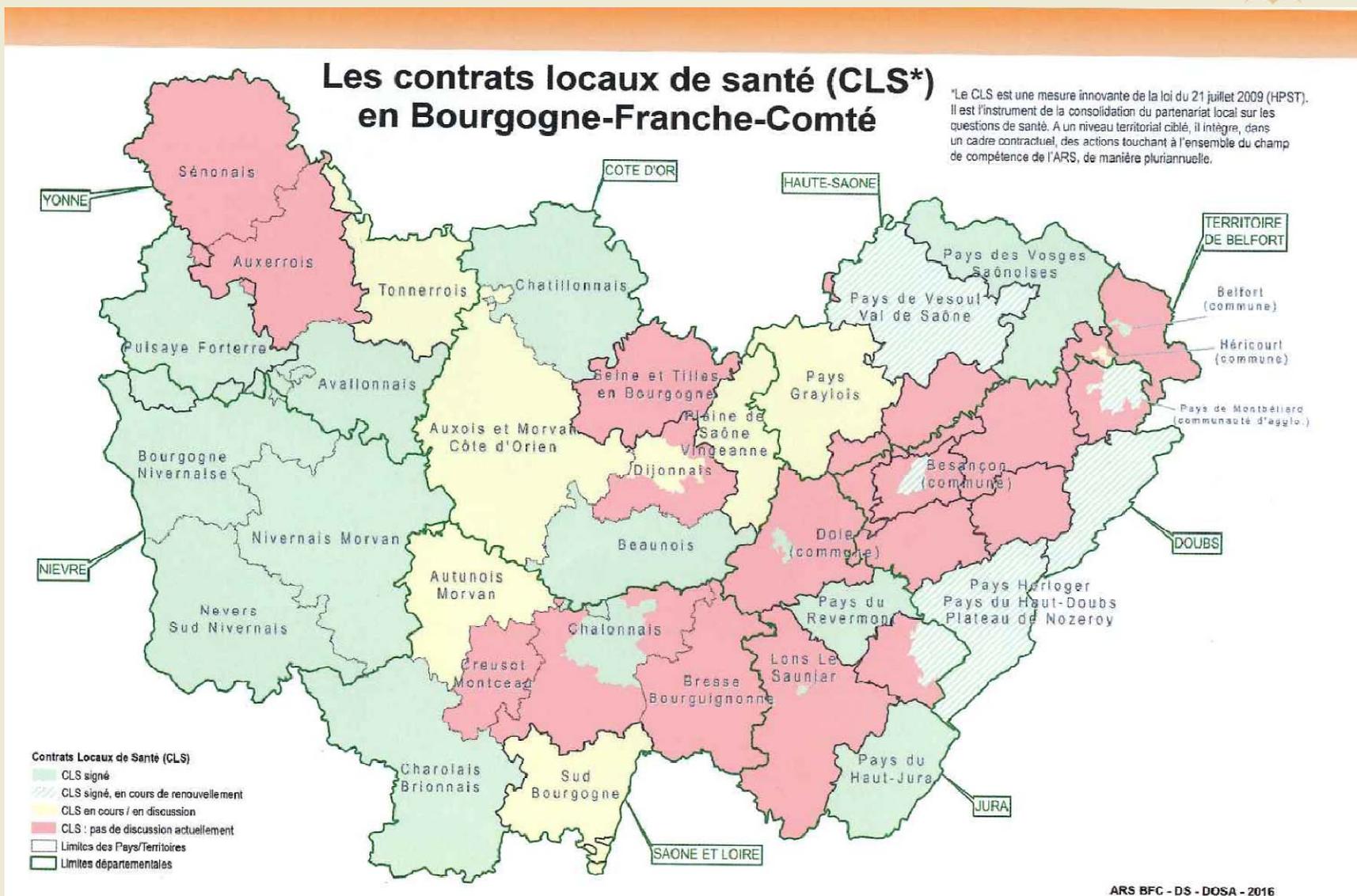
▶ Thèmes traités dans les Contrats locaux de santé (CLS) de Bourgogne et Franche-Comté

Thème	Nombre de CLS
Habitat	11
Eau	12
Air extérieur	6
Air intérieur	5
Bruit	5
Ambroisie	4
Radon	3
Autres*	10

*Autres : Mobilité (2), pesticides (2), information/sensibilisation sur les enjeux (2), pollens, déchets verts, alimentation, gaz à effet de serre

Source : ARS 2015, exploitation ORS

Les contrats locaux de santé (CLS) en Bourgogne Franche-Comté



Source : ARS Bourgogne Franche-Comté

▶ Villes-santé

Les Villes-Santé en France font partie d'un programme européen des Villes-Santé mis en place par le bureau européen de l'OMS à Copenhague. Les champs de compétences très étendus, très divers des Maires, permettent à ceux-ci d'agir sur la plupart des éléments de la vie quotidienne des habitants. Ces pouvoirs facilitent la mise en œuvre de démarches concertées et interpartenariales, ce qui est le fondement même de la démarche Ville-Santé.

L'OMS définit une Ville-Santé comme une ville qui :

- ▶ améliore constamment la qualité de son environnement,
- ▶ favorise le développement d'une communauté solidaire et qui participe à la vie de la cité,
- ▶ agit en faveur de la santé de tous et réduit les inégalités,
- ▶ développe une économie diversifiée et innovante,
- ▶ donne à chacun les moyens d'avoir accès à la culture et de réaliser son potentiel de créativité.

4 villes de Bourgogne Franche-Comté sont membres de ce réseau.

Exemples d'actions conduites (non exhaustif)

Belfort

- ▶ Sensibilisation et formation d'un réseau de professionnels autour de la qualité de l'air intérieur

Besançon

- ▶ Atelier santé ville – actions de prévention et d'éducation pour la santé avec la direction hygiène et santé
- ▶ Gestion en régie des activités eau/assainissement

Chalon Val De Bourgogne

- ▶ Habitat indigne et précarité énergétique
- ▶ Potager itinérant sur les différents massifs de la ville
- ▶ Programme éducatif « Je mange, je bouge, je vais bien et ma planète aussi »
- ▶ « Des petits pas pour l'homme, un grand pas pour la mobilité » (carte présentant des parcours pédestres permettant un quadrillage de la ville en 30 minutes maxi, application smartphone de la ville)

Dijon

- ▶ Programmes éducatifs en lien avec la nutrition au cœur des préoccupations dijonnaises
- ▶ « Village goût nutrition santé »
- ▶ Qualité de l'offre alimentaire en restauration scolaire (agriculture biologique et circuits courts...)
- ▶ Communication autour de la qualité de l'eau du robinet
- ▶ Aménagement des cours d'école incitatif à la pratique de l'activité physique

▶ Les villes santé OMS



▶ La place de la santé dans les démarches environnementales et de développement durable en région

Les collectivités agissent sur les différents déterminants environnementaux de santé (qualité de l'eau, de l'air, des espaces verts, supports de mobilité, urbanisme, déchets, alimentation...) via leurs politiques. Toutefois, l'angle « santé-environnement » est souvent absent des démarches environnementales ou de développement durable qu'elles portent. Et même si ces dernières sont majoritairement favorables en termes de santé publique, cela n'est que très peu valorisé. Quelques collectivités pionnières s'emparent tout de même de cette question, qui devient de plus en plus prégnante dans les débats.

▶ Les plans d'actions des démarches environnementales et de développement durable en Bourgogne Franche-Comté ne comportent généralement pas d'action ciblée en santé-environnement.

▶ Cela tient à plusieurs raisons :

- Ces démarches répondent à un objectif prioritaire souvent environnemental (limitation des gaz à effets de serre, réduction des déchets, protection de la biodiversité...). Le thème de « santé-environnement » n'est pas explicitement présent comme objectif ni comme axe de réflexion.
- Bon nombre des actions mises en œuvre dans le cadre des démarches de développement durable se limitent aux domaines de compétence des collectivités qui les portent. La « santé-environnementale » n'en fait pas partie.
- Lorsqu'abordée, la question de la santé est souvent plutôt vue sous des aspects généraux (accès aux services de santé, approche curative...).

▶ Ce constat est à nuancer car :

- Les démarches de développement durable nécessitent une approche globale, intégrée, permettant d'inclure le thème de la santé-environnement.
- La majorité des plans d'actions de ces démarches territoriales ont un impact positif ou neutre en santé-environnement. Mais ces impacts ne sont pas mis en avant car les actions ne sont pas envisagées sous cet angle. Certaines actions peuvent aussi avoir un impact négatif sur la santé si cet enjeu n'a pas été pris en compte (ex : bâtiment à haute performance énergétique versus qualité de l'air intérieur).
- On peut identifier quelques actions ayant une entrée santé-environnementale, principalement dans les plans d'actions des démarches globales et transversales comme les Agenda 21 ou d'autres projets territoriaux de développement durable.
- On observe une émergence du terme « santé-environnement » quand il s'agit de 2^e génération de projets territoriaux de développement durable.

Précisions

Cette partie dresse un inventaire des collectivités de Bourgogne-Franche-Comté engagées dans des démarches de développement durable reconnues nationalement. Cet état des lieux n'est pas exhaustif des engagements des collectivités en terme de développement durable : un certain nombre de collectivités ne sont pas recensées ici car elles ne s'inscrivent pas dans les démarches retenues ou ne sont pas encore reconnues.

▶ Les démarches de développement durable

Par leur approche globale et multisectorielle permettant de croiser les enjeux, les démarches de développement durable à l'échelle d'un territoire sont propices à l'émergence de sujets tels que la santé-environnement. Même si celle-ci n'est pas une thématique phare de ce type d'outils, bon nombre de leurs actions sont positives au regard de la santé-environnementale et plus largement du bien-être et de la qualité de vie.

Agenda 21

- ▶ **Description** : issu du sommet de la Terre de 1992, il repose sur un engagement volontaire des collectivités dans une démarche globale de développement durable sur leur territoire. La Stratégie nationale de développement durable 2003-2008 a mis en place un cadre de référence national et un dispositif de reconnaissance de la part de l'État.
- ▶ **En Bourgogne Franche-Comté** : il y a 21 Agenda 21 reconnus et plusieurs territoires qui sont en réflexion voire en construction de programmes d'action. Des réseaux les fédèrent et les accompagnent dans leur amélioration continue.

Pour en savoir plus :

- www.developpement-durable.gouv.fr

DDmarche

- ▶ **Description** : méthode en six étapes développée par Mairie-Conseils et l'union nationale des CPIE pour les communautés de communes qui souhaitent s'engager rapidement dans un plan d'action intercommunal dans le cadre de leurs compétences et inscrire leur développement dans la durée.
- ▶ **Bourgogne Franche-Comté** : 4 communautés de communes sont en DDmarche, appuyées par l'URCPIE de Bourgogne Franche-Comté.

Pour en savoir plus :

- www.localtis.fr/css/mcFlyerDdmarche2015.pdf

Notre village terre d'avenir

- ▶ **Description** : label porté par l'association Notre Village qui permet aux collectivités rurales d'aborder le développement durable de manière concrète et adaptée à l'échelle de leur territoire et de leurs moyens, par l'élaboration d'un programme d'actions pouvant être reconnu « Agenda 21 local ».
- ▶ **En Bourgogne Franche-Comté** : 3 communes sont labellisées « Notre village terre d'avenir ». 2 de ces 3 communes ont fait reconnaître leur démarche en Agenda 21 et la 3^{ème} y travaille.

Pour en savoir plus :

- <http://notrevillage.asso.fr>

Rapport développement durable

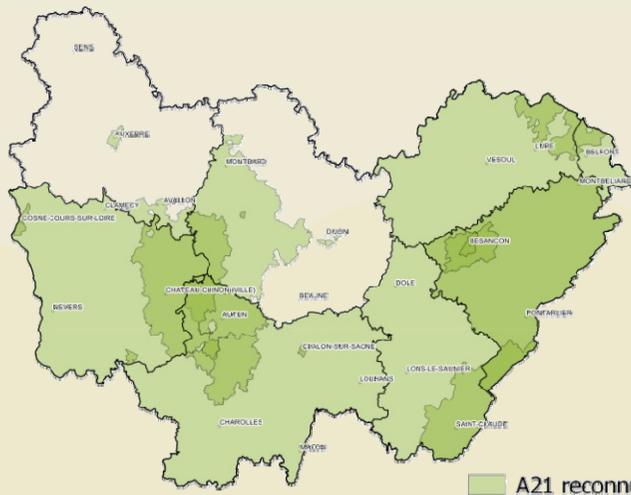
- ▶ **Description** : rapport obligatoire pour les collectivités de plus de 50 000 habitants (loi Grenelle I), où sont exposées, préalablement au débat sur le projet de budget, les interactions entre actions, politiques et programmes et leurs effets sur les cinq finalités du développement durable afin de les rendre plus intégrées et cohérentes.
- ▶ **En Bourgogne Franche-Comté** : 24 collectivités rédigent annuellement un rapport de développement durable. Elles ne seront plus que 23 avec la fusion des 2 régions. Il n'existe pas d'échanges formels entre ces collectivités sur cet outil.

Pour en savoir plus :

- www.developpement-durable.gouv.fr

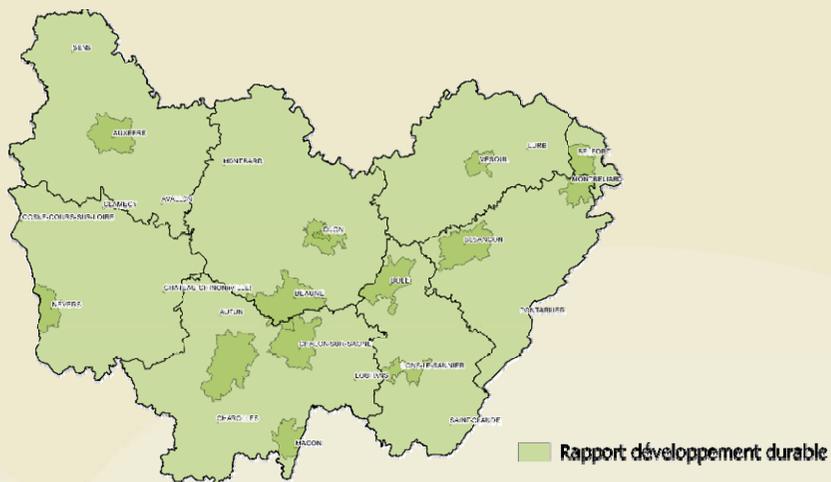
Chap. 3 ACTEURS, ACTIONS ET DYNAMIQUES LOCALES

Collectivités en Agenda 21 reconnu



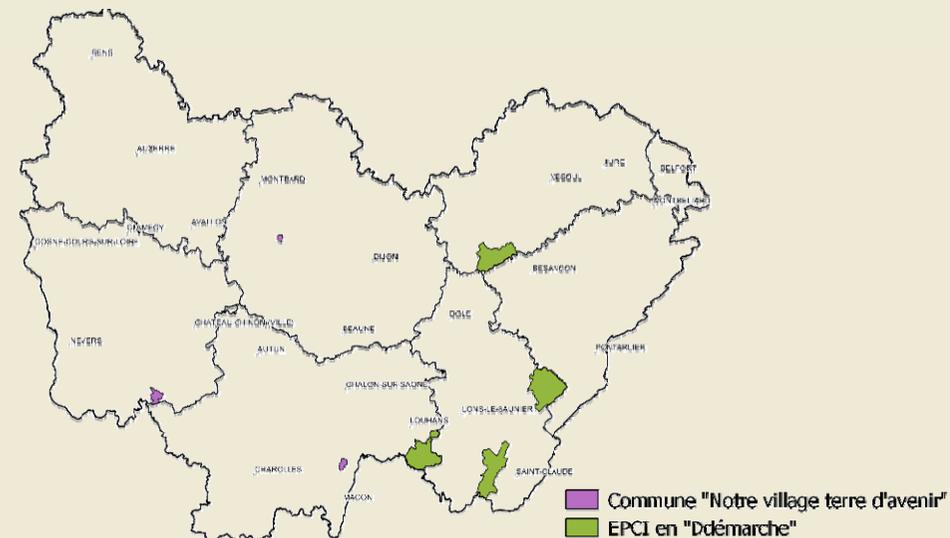
Sources : Alterre Bourgogne, Conseil régional, DREAL, 2015

Collectivités élaborant un rapport de développement durable



Source : Alterre Bourgogne 2015

Collectivités en DDMarche et labellisées « Notre village terre d'avenir »



Sources : Alterre Bourgogne, UNCPiE, Association Notre village, 2015

Collectivités engagées dans une démarche de développement durable

	Agenda 21 reconnu	DDmarche	Notre village terre d'avenir	Rapport DD
Bourgogne	15	1	3	13
Franche-Comté	6	3	0	11
France	512	35	130	450-500

Sources : Alterre Bourgogne, CGDD-MEEM, UNCPiE, Mairie Conseil, Association Notre village, Conseil régional, DREAL, 2015

Précisions

Les nuances de vert permettent de mettre en avant les superpositions de territoires (ex : une commune dans un département).

Les Pays en Agenda 21 ne sont pas représentés du fait du manque de données géographiques. En Bourgogne Franche-Comté, un Pays dispose d'un Agenda 21 reconnu : le Pays de l'Auxois-Morvan.

▶ Exemple d'Agenda 21 intégrant le thème « santé-environnement »

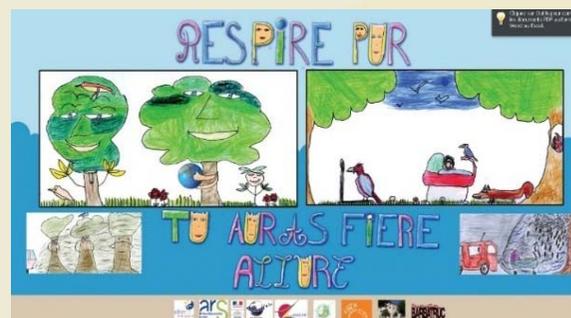
▶ La ville de Longvic (21)

Ville de la périphérie dijonnaise, Longvic compte environ 9 500 habitants. Elle fut la première commune de Côte-d'Or à élaborer sa charte de l'environnement en 1999 puis sa charte du développement durable en 2011. Celle-ci a été reconnue Agenda 21.

Au sein du diagnostic et dans les 48 actions programmées, ni l'enjeu de la santé ni l'enjeu de la santé-environnement ne sont cités. Pourtant de nombreuses actions mises en œuvre ont eu un impact positif direct ou indirect sur la santé : nature en ville, alimentation en circuits courts, développement des pratiques sportives et des déplacements en modes doux, gestion différenciée des espaces verts...

En 2012, dans le cadre du PRSE 2, la mairie a conjointement avec l'école Léon Blum, répondu à un appel à manifestation d'intérêt pour l'opération « bon pied, bon air ». Centré sur la pollution de l'air extérieur, ce projet a trouvé écho dans cette école qui avait déjà subi une alerte santé au niveau de la qualité de l'air intérieur. La conduite de ce projet a mené à différentes actions dont la délibération prise par la mairie approuvant le Plan de protection de l'atmosphère du Grand Dijon. La délibération fait mention de l'engagement de la ville de Longvic à œuvrer pour une meilleure santé publique.

▶ Contact : Philippe Chagon, DGS



Réalisation des enfants de l'école de Longvic,



Camion de mesure. Photos Alterre Bourgogne

Autres exemples en France d'Agenda 21 intégrant le thème de santé-environnement :

- ▶ Salon de Provence (13) : « Observatoire Santé Social Environnement » (contact : Béatrice Huertas, chargée de mission Agenda 21)
→ <http://www.a-pro-vel.fr/a21%20technique%20v%20finale%2003%2011.pdf>
- ▶ Cannes (06) : action « Faire de Cannes une "Ville-santé" » (contact : Benoît Agassant, chargé de mission Agenda 21)
→ <http://www.cannes.com/fr/cadre-de-vie/developpement-durable.html>
- ▶ Mouans-Sartoux (06) : plusieurs actions santé-environnement (contact : Daniel Leblais, adjoint au développement durable)
→ <http://www.mouans-sartoux.net/agenda21>
- ▶ Mandelieu (06) : plusieurs actions « santé » (contact : Bernard Butteli, chargé de mission Agenda 21)
→ <http://www.agenda21-mandelieu.fr/>
- ▶ Issy les Moulineaux (92) : objectif stratégique « développer une politique de santé environnementale » dans son 2nd Agenda 21 : (contact: Emmanuelle Lauro, chargée de mission développement durable et droits des femmes)
→ <http://www.issy.com/ma-ville/environnement/developpement-durable/agenda-21-dissy>
- ▶ Epinay-sur-Seine (93) : le 2nd axe de l'Agenda 21 s'appelle « Une ville en bonne santé » (contact : Cassiopée Guitteny, Référente Agenda 21)
→ http://www.epinay-sur-seine.fr/agenda_21.html
- ▶ Aubervilliers (93) : objectifs « Réduire les impacts de la pollution sur la santé et favoriser un environnement plus sain » et « Favoriser un mieux-être des personnes fragilisées » (contact : Antoine Avignon, chargé de mission Agenda 21)
→ <http://agenda21.aubervilliers.fr/>
- ▶ Collonges au Mont d'or (69) : « Prendre en compte des critères de Santé/Environnement » (Contact : Claire Trivier, chargée de mission Agenda 21)
→ <http://www.collongesaumontdor.fr/mon-quotidien/famille/petite-enfance-et-creche/>
- ▶ Le conseil général de la Gironde (33) : opération « cartable sain » de sensibilisation des parents à des achats responsables afin de préserver la qualité de l'air intérieur des classes. (contact : Gwenaëlle Tudal, mission Agenda 21)
→ http://www.gironde.fr/jcms/c_17267/remplissez-votre-cartable-sain-et-durable-en-ligne
- ▶ Opio (06) : santé environnementale au cœur du projet territorial de développement durable (réduction de la pollution sonore, amélioration de la qualité de l'air intérieur...). (contact : Pascal Gauthier, conseiller municipal en charge de l'Agenda 21)



▶ Les démarches « climat – énergie »

Avec l'évolution du climat, c'est notre environnement de vie qui va être modifié. Ces changements auront des effets directs ou indirects sur notre santé : pics de chaleur, risques climatiques, présence accrue de maladies vectorielles... Ces démarches climat visent à atténuer et à s'adapter à cette évolution et interagissent donc avec les enjeux de santé.

Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET)

- ▶ **Description** : projet territorial de développement durable obligatoire pour les régions et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants (puis 20 000 au 31/12/2018), et dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire.
- ▶ **En Bourgogne Franche-Comté** : les 28 collectivités concernées ont mis en place leur PCAET obligatoire. 18 Pays et 4 communes ont élaboré un PCAET de manière volontaire sous l'impulsion des régions et des ADEME. La loi de Transition énergétique va obliger de nouvelles collectivités à élaborer un PCAET (chiffre variable selon les fusions d'EPCI à venir).

Pour en savoir plus :

• www.pcaet-ademe.fr

Contrats locaux de transition énergétique (CLTE)

- ▶ **Description** : contrats entre l'Etat et une collectivité formalisant une démarche de projet de transition énergétique et créant une « communauté de travail » permettant d'introduire de la coordination, de l'animation et de l'ingénierie.
- ▶ **En Bourgogne Franche-Comté** : 3 collectivités de typologies différentes (commune, communauté de communes et pays) ont contractualisé. Elles sont associées à la dynamique des TEPCV.

Pour en savoir plus :

• www.developpement-durable.gouv.fr/Un-territoire-a-energie-positive.htm

Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)

- ▶ **Description** : appel à projet lancé par l'État fin 2014 pour que les collectivités s'engagent à réduire leurs besoins en énergie en proposant un programme global de développement, plus sobre et plus économe.
- ▶ **En Bourgogne Franche-Comté** : 29 collectivités sont lauréates. Elles représentent tout type de collectivité, de la commune au département.

Pour en savoir plus :

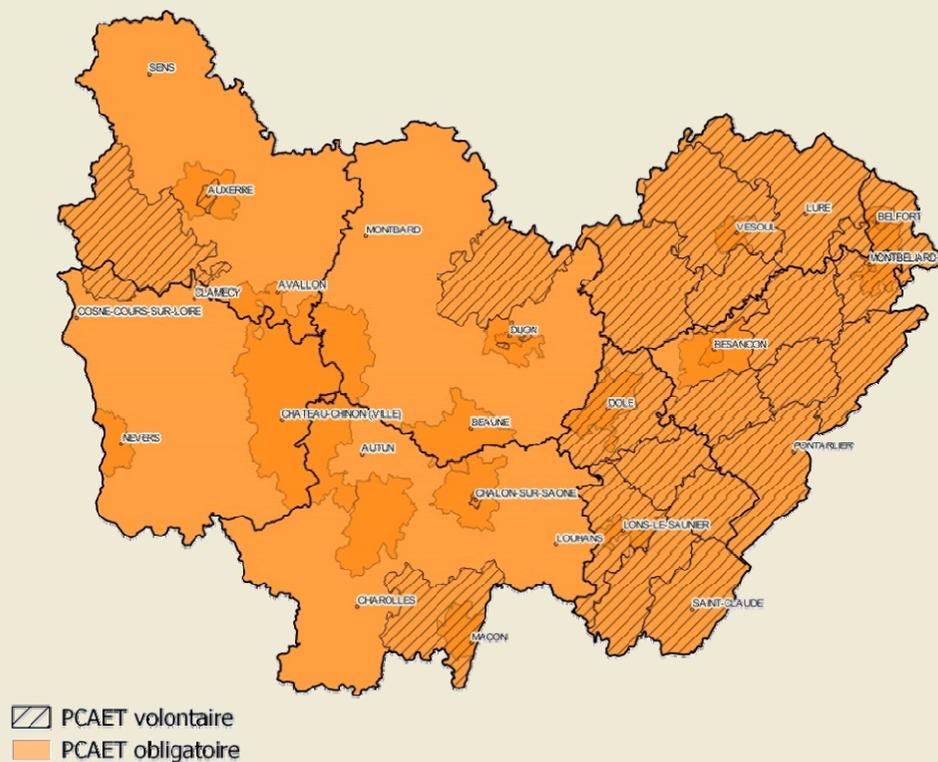
• www.developpement-durable.gouv.fr/Un-territoire-a-energie-positive.html

Collectivités engagées dans une démarche climat-énergie

	PCAET obligatoires	PCAET volontaires	TEPCV	CLTE
Bourgogne	14	7	18	3
Franche-Comté	14	15	11	0
BFC	28	23	29	3
France	Env 450	Au moins 61	212	114

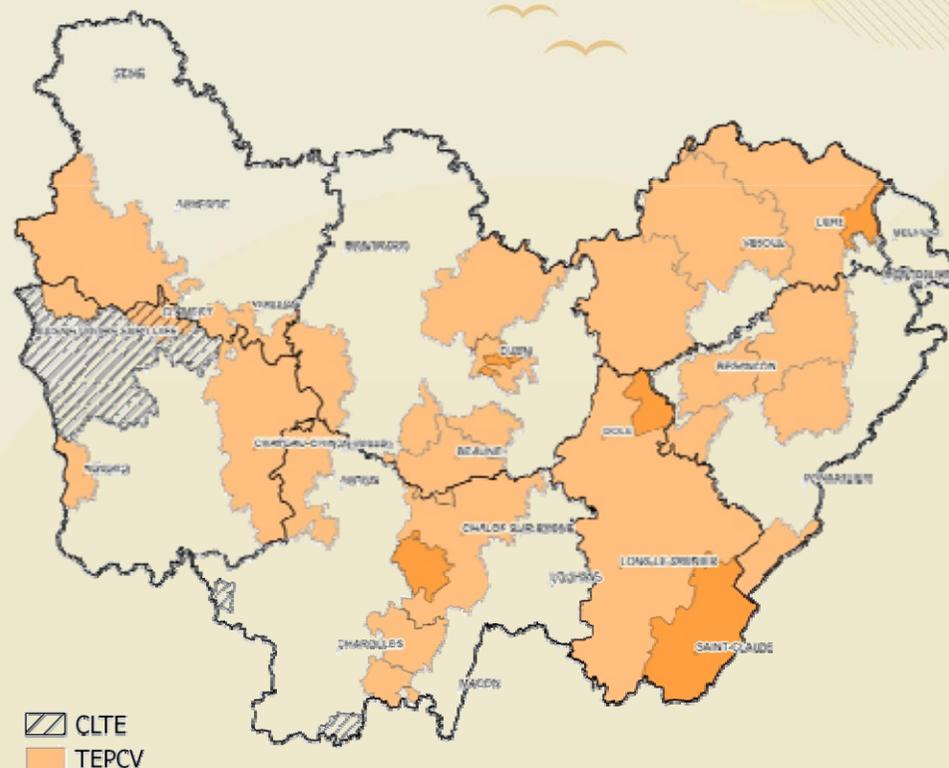
Sources : Alterre Bourgogne, ADEME, Conseil régional, DREAL, MEEM, 2015

▶ Collectivités en PCAET



Sources : Alterre Bourgogne, ADEME, Conseil régional, DREAL, 2015

▶ Collectivités engagées dans une démarche TEPCV et CLTE



Sources : Alterre Bourgogne, DREAL, 2015

Précisions

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre sont : les communautés de communes, les communautés d'agglomération, les communautés urbaines et les métropoles.

Les nuances d'orange permettent de mettre en avant les superpositions de territoires (ex : une commune dans une communauté d'agglomération).

Les Pays en PCAET (volontaires), en TEPCV et en CLTE ne sont pas représentés sur ces cartes du fait du manque de données géographiques. En Bourgogne Franche-Comté, il y a 18 Pays en PCAET volontaires, 8 Pays en TEPCV et 1 en CLTE.

Territoires à énergie positive (TEPOS)

- ▶ **Description** : marque déposée par le CLER, réseau pour la transition énergétique, qui fait l'objet d'une reconnaissance au niveau national. Des acteurs institutionnels s'appuient sur elle pour inciter les collectivités, plus particulièrement les communautés de communes rurales, à réduire au maximum les besoins en énergie de leur territoire (sobriété et efficacité énergétiques) et les couvrir par des énergies renouvelables locales.
- ▶ **En Bourgogne Franche-Comté** : 23 collectivités en démarche TEPOS.

Pour en savoir plus :

- www.territoires-energie-positive.fr

Cit'ergie

- ▶ **Description** : label décliné du label européen European Energy Label. C'est un appui opérationnel à l'élaboration des PCAET et du volet énergie climat des Agenda 21. Ce label en 3 niveaux (Cap Cit'ergie, Cit'ergie, Cit'ergie Gold) est destiné aux communes et EPCI à fiscalité propre qui s'engagent dans une amélioration continue de leur politique énergétique, en cohérence avec des objectifs climatiques ambitieux.
- ▶ **En Bourgogne Franche-Comté** : 6 collectivités sont labellisées, 3 communes et 3 agglomérations. Parmi elles, une est labellisée Cit'ergie Gold (une des deux seules au niveau national). 7 autres collectivités en Bourgogne-Franche-Comté sont en cours de processus.

Pour en savoir plus :

- www.citergie.ademe.fr

Leader transition énergétique (TE)

- ▶ **Description** : Outil financier au service du développement des zones rurales sur la base de projets pilotes et innovants.
- ▶ **En Bourgogne Franche-Comté** : En Bourgogne, la région a choisi de centrer les financements LEADER sur deux spécificités : l'accueil d'actifs et d'activités ou la transition énergétique. Sur 14 territoires sélectionnés 4 ont choisi la transition énergétique. Ce sont des Pays et les conventions sont en cours de signature. Il n'y a pas eu de démarche équivalente en Franche-Comté.

Pour en savoir plus :

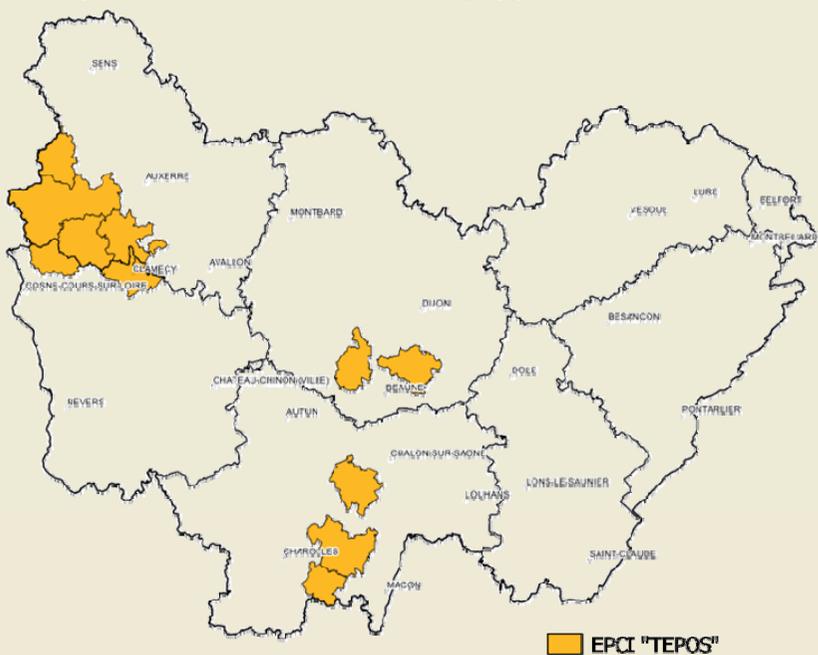
- <http://b.bourgognefranche-comte.fr/Leader-ca-bouge-dans-nos-campagnes,608,10063>

Collectivités engagées dans une démarche climat-énergie

	TEPOS	Cit'ergie	Leader TE
Bourgogne	11	3	4
Franche-Comté	12	3	0
BFC	23	6	4
France	+ de 50	Environ 100	-

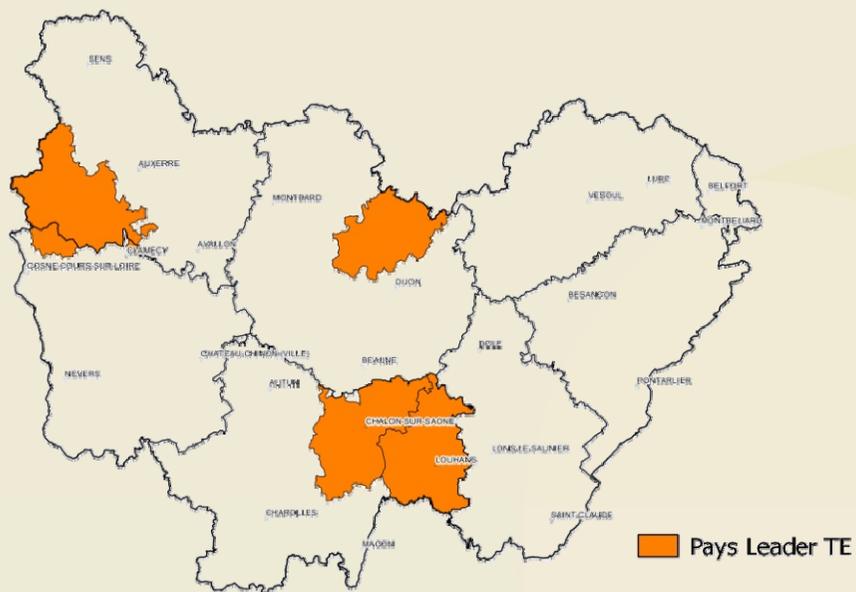
Sources : Alterre Bourgogne, Conseil régional, ADEME, Cit'ergie, 2015

▶ Collectivités en démarche TEPOS



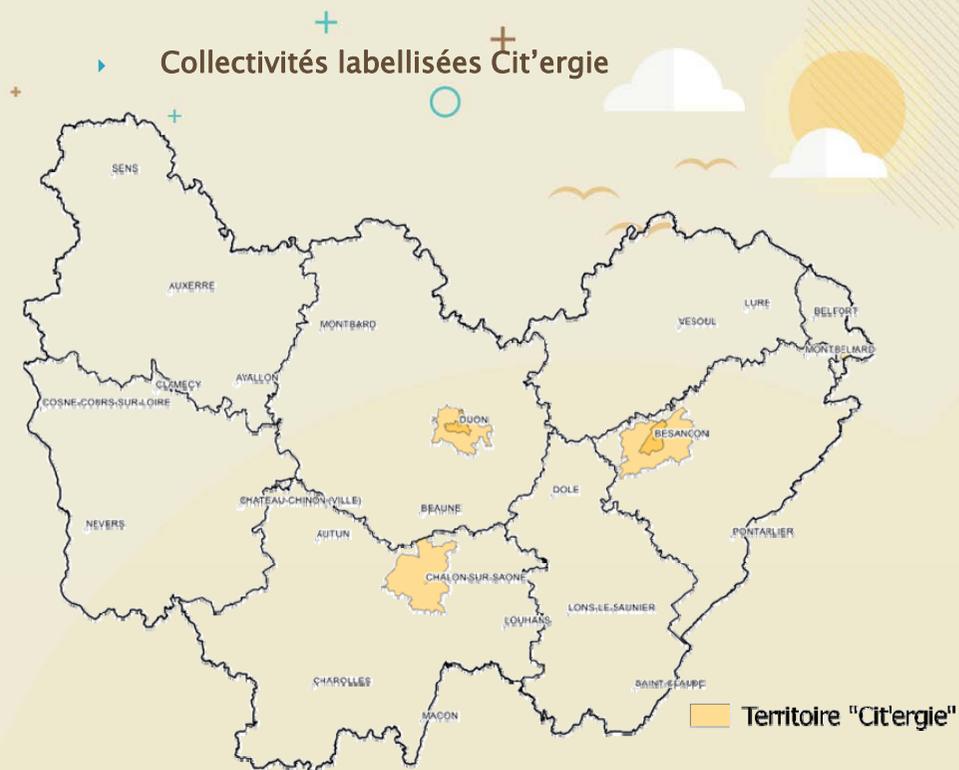
Sources : Alterre Bourgogne, Conseil régional, ADEME, 2015

▶ Collectivités Leader TE



Sources : Alterre Bourgogne, Conseil régional, ADEME, 2015

▶ Collectivités labellisées Cit'ergie



Sources : Alterre Bourgogne, Cit'ergie, Conseil régional, ADEME, 2015

Précisions

Les nuances d'orange permettent de mettre en avant les superpositions de territoires (ex : une commune dans une communauté d'agglomération). Les limites des Pays sont celles connues au 1er janvier 2015.

Concernant les TEPOS, on observe de fortes mobilisations sur certaines parties du territoire. Elles sont dues à des réponses collectives, par les Pays/PNR pour les communautés de communes, aux appels à projet.

▶ Les démarches « déchets »

Selon leur typologie, les déchets ont un impact plus ou moins important pour l'environnement et pour notre santé. Ainsi, les déchets toxiques ou médicaux peuvent avoir un effet très négatif s'ils sont mal gérés. Sols pollués, gaz à effet de serre rejetés (tels que les hydrofluorocarbures), contamination accidentelle en sont quelques exemples.

Plans ou programmes locaux de prévention des déchets (PLP)

- ▶ **Description** : issus du programme national de prévention des déchets de 2004, les PLP d'abord basés sur un engagement volontaire, sont devenus obligatoires depuis 2015 avec la parution d'un décret découlant de la loi Grenelle 1. Ils visent la réduction de la quantité de déchets ménagers et assimilés en travaillant sur leur réduction à la source, leur tri, leur recyclage et leur valorisation.
- ▶ **En Bourgogne Franche-Comté** : 34 PLP existent actuellement. Si l'ensemble de la Franche-Comté est couverte, la Bourgogne le sera bientôt avec la mise en œuvre du décret. Un réseau les réunit régulièrement.

Pour en savoir plus :

- www.optigede.ademe.fr

Collectivités ayant une démarche déchet

	PLP	ZDZG
Bourgogne	28	8
Franche-Comté	6	5
BFC	34	13
France	-	153

Sources : ADEME, MEEM, 2015

Zéro déchet zéro gaspillage (ZDZG)

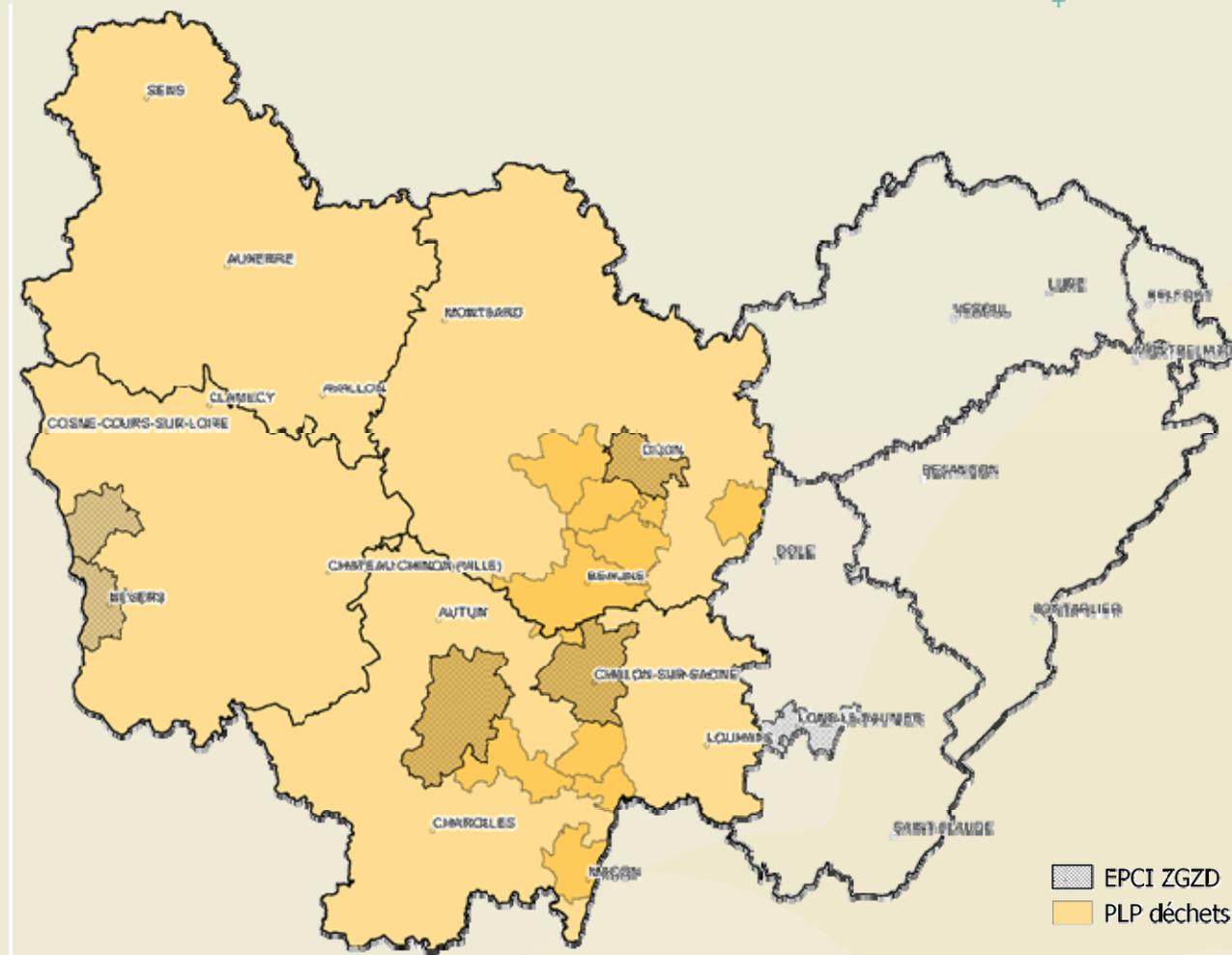
- ▶ **Description** : appellation issue de l'appel à projets initié fin 2014 par le Ministère de l'écologie pour engager des territoires volontaires dans une démarche exemplaire et participative de réduction, de réutilisation et de recyclage de leurs déchets.
- ▶ **En Bourgogne Franche-Comté** : Il y a 13 territoires ZDZG. Ce sont principalement des syndicats de déchets qui portent ces démarches. Ils participent au réseau des PLP.

Pour en savoir plus :

- <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Territoires-zero-dechet-zero,8557-.html>



► Collectivités en ZDZG et PLP (hors syndicats)



Sources : ADEME, MEEM, Alterre Bourgogne, 2015

Précisions

Les nuances de marron permettent de mettre en avant les superpositions de territoires en PLP (ex : un EPCI dans un département).

Les syndicats en PLP et en ZDZG ne sont pas représentés sur cette carte du fait du manque de données géographiques. En Bourgogne Franche-Comté, il y a 17 syndicats en PLP et 7 en ZDZG.

▶ Les démarches « biodiversité »

Les liens entre biodiversité et santé sont multiples. Plusieurs études montrent qu'une biodiversité riche tend à diluer l'exposition aux agents pathogènes. Autre connexion, la présence grandissante d'antibiotiques et d'hormones d'origine anthropique dans les milieux naturels a des conséquences sur la biodiversité et indirectement l'homme. Enfin, la présence d'une nature à proximité des lieux de vie peut avoir un impact positif comme négatif sur la qualité de vie (pollen allergisant, îlots de fraîcheur...).

Charte et déclaration d'engagement de la Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB)

- ▶ **Description** : dispositif d'engagement volontaire des acteurs de terrain (y compris les collectivités) dans le cadre de la SRB de Bourgogne, approuvée par l'Etat et la Région pour la période 2015-2020, afin d'engager la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de la biodiversité :
 - Charte d'adhésion aux objectifs et aux principes de la SRB ;
 - Déclaration d'engagement avec proposition de plan d'action, pouvant être labellisé « SRB ».
- ▶ **En Bourgogne Franche-Comté** : 24 collectivités (sur les 45 acteurs engagés) de toutes tailles, rurales comme urbaines, se sont engagées en signant la Charte d'adhésion. Les premiers plans d'actions commencent à être déposés.

Pour en savoir plus :

- www.strategie-biodiversite-bourgogne.fr

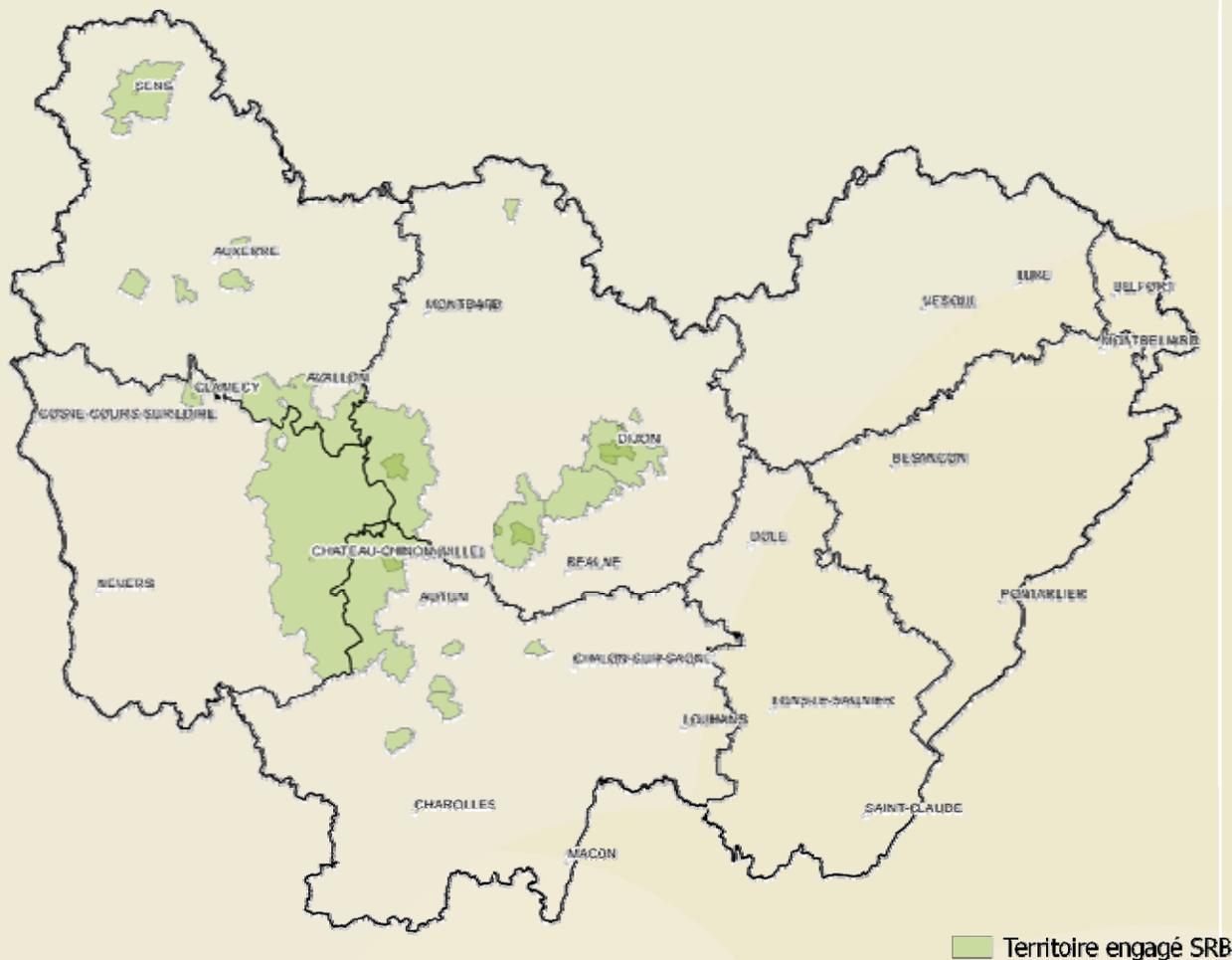
▶ Collectivités en démarche biodiversité

Bourgogne	24
Franche-Comté	0

Sources : Alterre Bourgogne, Conseil régional, DREAL, 2015



Collectivités engagées dans la stratégie régionale pour la biodiversité de Bourgogne en 2015



Sources : Alterre Bourgogne, Conseil régional, DREAL, 2015

Précisions

Les nuances de vert permettent de mettre en avant les superpositions de territoires (ex : une commune dans une communauté d'agglomération).
Sur la Franche-Comté, il n'existe pas encore d'équivalent à la SRB.

Ne sont représentées sur cette carte que les collectivités engagées. D'autres types d'acteurs sont également engagés tels que des associations, des entreprises...

▶ Avancement des procédures de protection des captages en eau potable

Les périmètres de protection de captages (PPC) et les aires d'alimentation de captages (AAC) sont des outils complémentaires pour la protection de la ressource en eau.

- ▶ Dans l'ensemble de la région, les deux tiers des captages alimentant 83 % de la population sont protégés par des PPC établis par un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique (DUP). La région s'approche de la moyenne nationale (70 % des captages approvisionnant 80 % de la population).
- ▶ Les départements de la région montrent un avancement constant de la mise en place des PPC. En Franche-Comté, où la part de captages protégés est légèrement inférieure à la moyenne, 22 % des captages sont en phase finale de protection (stade de l'enquête publique).
- ▶ Fin 2015, parmi les 139 captages prioritaires des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage), 16 sont dotés d'une AAC délimitée et d'un programme d'actions. Ce nombre continuera de croître à court ou moyen terme : des démarches sont en cours pour 71 captages, et 52 autres prioritaires seront étudiés dans le cadre des nouveaux Sdage (2016-2021).

▶ Synthèse pour l'ensemble de la région Bourgogne Franche-Comté

Répartition des captages selon le stade de la procédure

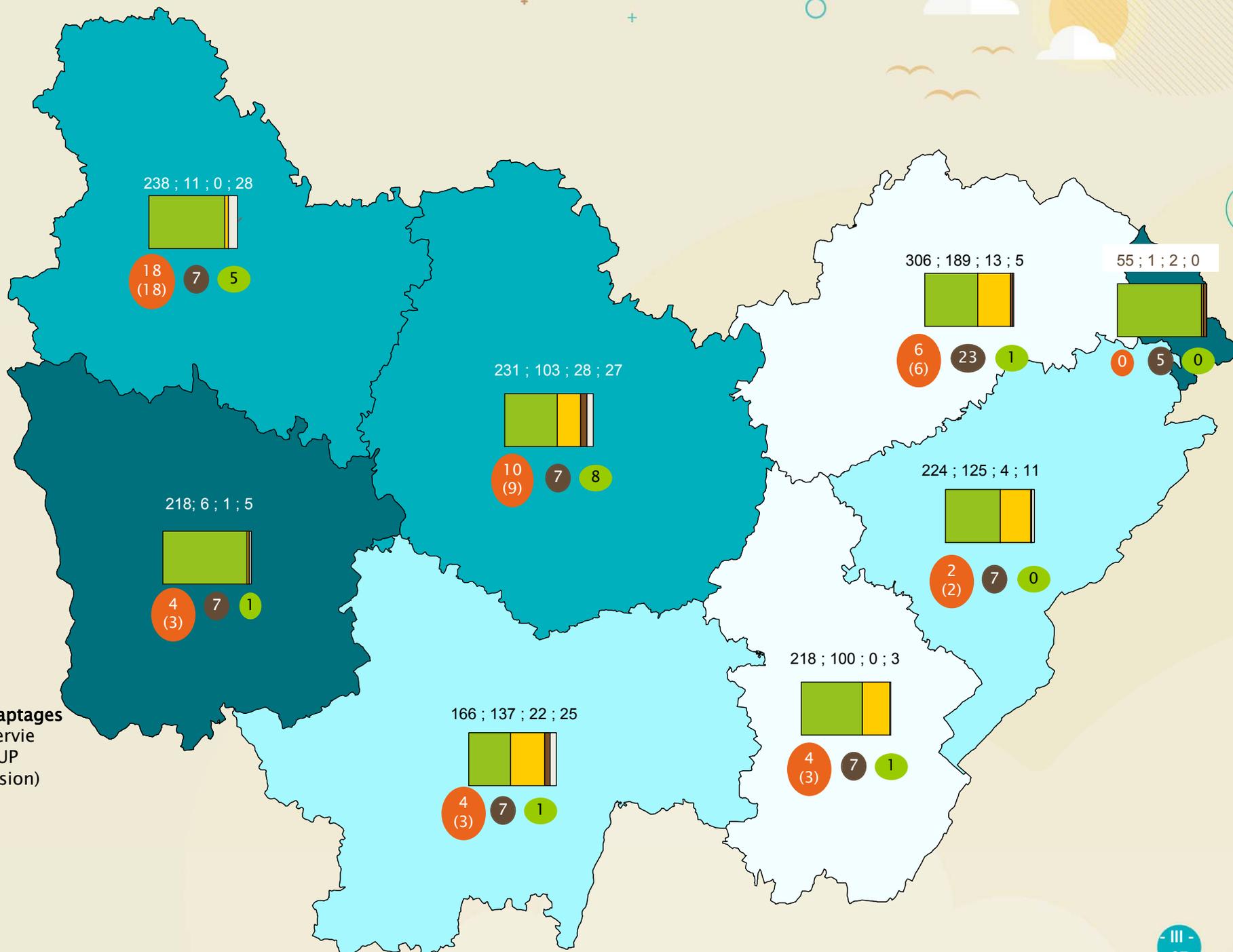


Aires d'alimentation des captages (AAC) prioritaires SDAGE

- 52 (49) Démarches non démarrées (dont nouveaux captages prioritaires sélectionnés dans les SDAGE 2016/2021)
- 71 Démarches en cours
- 16 AAC délimitées et programmes d'actions définis

Sources : ARS, Dreal

▶ État d'avancement des procédures de protection des captages



Sources : ARS, Dreal 2015

▶ Urbanisme favorable à la santé

Bien qu'à l'origine, les documents d'urbanisme aient été conçus comme des outils au service de la qualité sanitaire des espaces urbanisés (ex : favoriser l'ensoleillement des rues et des bâtiments, le bon assainissement des terrains, l'évacuation des déchets et l'accès à l'eau potable...), la santé n'est jamais citée explicitement dans l'ensemble des outils réglementaires régissant l'urbanisme. Pourtant, la planification territoriale représente un levier important pour agir sur les facteurs influençant la santé.

- ▶ Depuis le début du XX^e siècle, le développement de notre société a engendré des enjeux de santé-environnement croissants : pollution des sols, de l'air, de l'eau, exposition sonore...
- ▶ Ces enjeux sont depuis plusieurs décennies pris en compte dans les réflexions en matière de planification urbaine et territoriale mais le législateur n'a pas prévu de lien entre les documents d'urbanisme et les PRSE.
- ▶ Certains de ces enjeux se traduisent tout de même directement dans les documents d'urbanisme comme les plans d'exposition au bruit (PEB) dans les plans locaux d'urbanisme (PLU).
- ▶ D'autres sont intégrés indirectement dans l'élaboration des documents d'urbanisme, via la prise en compte de différents schémas et plans régionaux ou locaux. C'est notamment le cas pour la qualité de l'air, avec par exemple les SRCAE ou les PRQA via les PDU et/ou les PCAET*.
- ▶ Enfin, l'action 97 du PNSE3 vise à mettre en place quelques évaluations d'impacts santé (EIS) pour voir comment peuvent être améliorées les politiques publiques locales en faveur d'une meilleure santé des populations.
- ▶ D'autres typologies de facteurs environnementaux ayant un lien avec la santé sont apparus : champs électromagnétiques, radon, exposition aux pollens (allergies)...
- ▶ Parfois pris en compte dans les documents de planification, ces sujets souffrent encore d'un besoin de connaissances précises en vue de la définition d'objectifs et de dispositions pouvant être mises en œuvre localement.
- ▶ La loi Grenelle 2, via l'article 19, offre par exemple l'opportunité d'intégrer la problématique des réseaux de télécommunications dans le PLU et ouvre ainsi la possibilité de mieux gérer les questions relatives aux ondes électromagnétiques.
- ▶ La plupart des dispositifs et outils présentés dans ce chapitre sont compatibles avec un urbanisme favorable à la santé, ils y contribuent déjà explicitement pour certains, comme les villes - santé de l'OMS ou les évaluations d'impact sur la santé ou peuvent être mobilisés en ce sens, comme les contrats de ville.
- ▶ Le tableau ci-contre illustre les interactions entre les principaux aspects de la politique d'aménagement et les différents niveaux des déterminants de la santé : les choix de mode de vie (1), l'influence de l'environnement social (2), les conditions structurelles locales (3), les variables environnementales les plus larges (4).

* SRCAE : Schéma régional climat air énergie ; PRQA : plan régional de la qualité de l'air ; PDU : plan de déplacements urbains ; PCAET : plan climat air énergie territorial

► Domaines des politiques d'urbanisme et déterminants sociaux et environnementaux potentiellement "impactés"

Niveau	Facteurs déterminants de la santé	Réglementation en matière de construction	Politique du logement	Développement économique	Services sociaux et prestations	Espaces verts	Transports	Énergie, eau et drainage	Schéma urbain	Réhabilitation urbaine
1	Mode de vie personnel		*	*	*	**	**		*	*
2	Cohésion sociale		*	*	*	*	*		**	*
3	Logement	**	**					**	*	*
3	Travail	*		**			*		*	*
3	Accès		**	*	**	*	**		**	*
3	Alimentation		*			*			*	
3	Sécurité	*	*				**		*	*
3	Justice sociale	*	**	*	**	*	**	*	**	*
4	Qualité de l'air et esthétique	*	*	**		*	**	*	*	*
4	Eau et salubrité / hygiène	**		**		*		**		
4	Sol et déchets solides	*		*		*				**
4	Climat général	**	*	**	*	*	**	**	**	*

*Influences majeures sur la santé ; ** Influences critiques ou fondamentales sur la santé.

Source : Barton et al. 1999

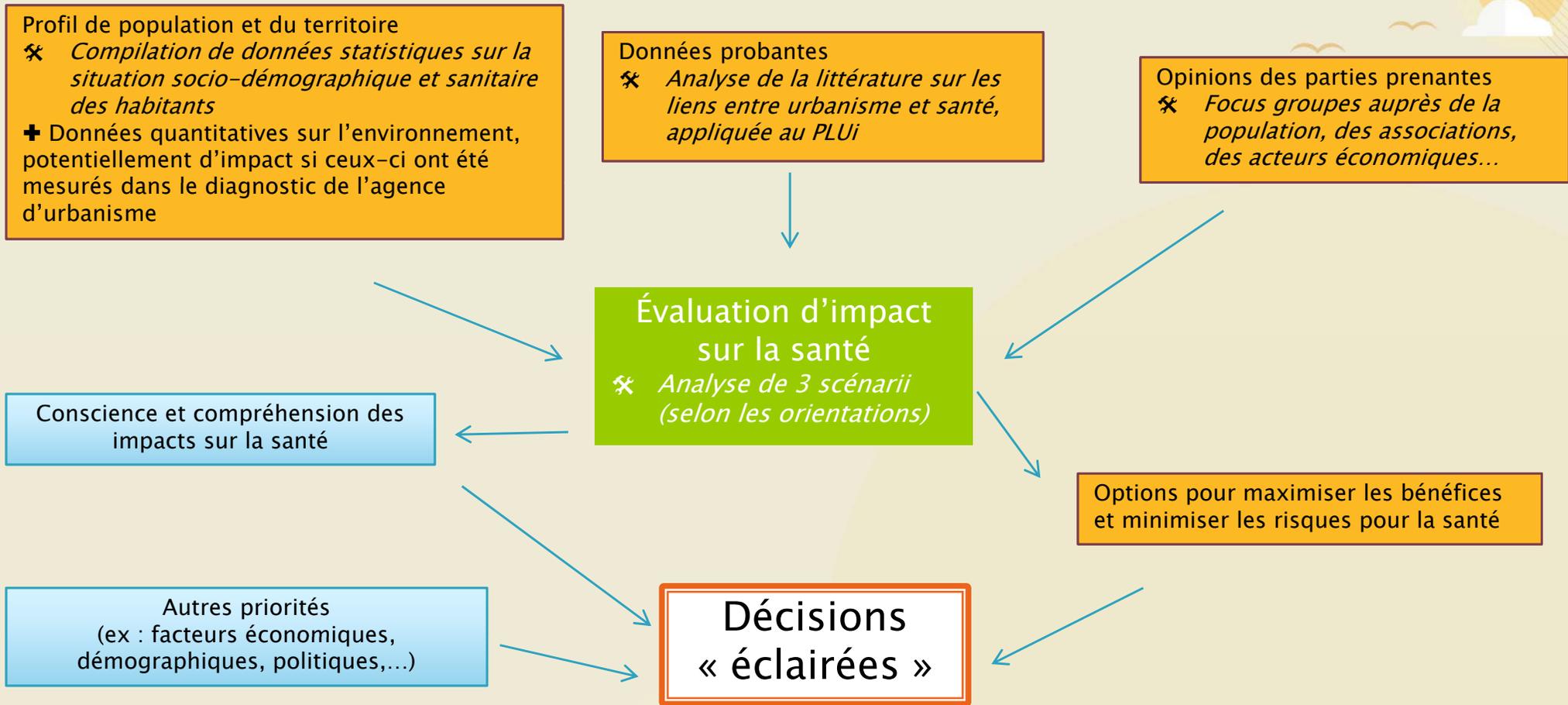
▶ Évaluation d'impact sur la santé : une première expérimentation en Saône-et-Loire

L'évaluation d'impact sur la santé (EIS) est inscrite dans le PNSE 3 qui préconise de tester sa mise en place avec quelques collectivités volontaires, pour mieux intégrer les enjeux de santé environnement dans l'aménagement et la planification urbaine (action 97) .

Deux EIS sont en cours dans la région, l'une dans le Pays Vesoul Val de Saône et l'autre dans une Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise.

- ▶ L'ARS Bourgogne, la Dreal de Bourgogne, l'ORS Bourgogne Franche-Comté et la communauté de communes Sud Côte Chalonnaise se sont associés pour inscrire une EIS dans la construction du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise (c.c.S.c.c.).
- ▶ Le PLUi agit sur de multiples facteurs (économie, environnement, habitat, développement du territoire, etc.) dont les impacts sur la santé ne sont *a priori* pas questionnés (pas d'obligation légale), ce que les élus de la c.c.S.c.c. ont pourtant décidé de faire.
- ▶ L'EIS est un outil adapté à ces questionnements. Les buts sont de produire des recommandations à l'adresse des décideurs pour optimiser et favoriser les impacts positifs tout en réduisant les impacts négatifs attendus, dans une démarche de promotion de la santé incluant la réduction des inégalités de santé. Les recommandations proposées aux décideurs visent à enrichir le projet en favorisant l'amélioration des conditions et environnements de vie tout en leur permettant d'atteindre leurs autres objectifs.
- ▶ La conduite d'une EIS s'appuie sur plusieurs principes clés, pris en compte dans cette expérimentation :
 - la démocratie : la participation large de toutes les parties impliquées dans la prise de décisions dont notamment la population ;
 - l'équité : les effets sur la santé de la population seront considérés et les effets différenciés selon les groupes d'une même société seront pris en compte ;
 - le développement durable avec une évaluation des effets à court et à long terme ;
 - l'utilisation éthique des preuves/connaissances par un recueil et un traitement rigoureux des données ;
 - l'ouverture et la transparence sur les données et les débats.
- ▶ La méthodologie est validée par un comité de pilotage constitué d'élus, de l'agence technique départementale, l'agence d'urbanisme Sud Bourgogne, le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, l'ARS, la Dreal, la DDT 71 et l'ORS.

► Méthodologie de l'EIS de la c.c.S.c.c.



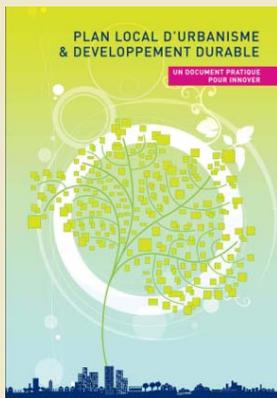
Précisions

Le PLUi est un document de planification à l'échelle intercommunale pour les 10 à 15 années à venir, qui intègre de nombreux thèmes tels que les besoins en logements, la qualité de la construction, la place de l'agriculture, la présence de la biodiversité, les déplacements quotidiens, le développement économique, les lieux de vie partagés, etc.
Il détermine les possibilités de construction et d'usage des sols sur l'ensemble des communes d'un territoire : secteurs constructibles, formes urbaines, secteurs naturels, terrains réservés pour la création d'équipements publics, etc.

L'évaluation d'impact sur la santé est « une combinaison de procédures, de méthodes et d'outils par lesquels une politique, un programme ou un projet peut être évalué selon ses effets potentiels sur la santé de la population (positifs ou négatifs, directs ou indirects) et la distribution de ces effets au sein de la population » (Consensus de Göteborg, OMS Bureau régional pour l'Europe, 1999).

- ▶ **Autres exemples en France de PLU intégrant le thème de santé-environnement :**
 - Imposition au rez-de-chaussée des affectations autres que l'habitation afin de limiter l'exposition au bruit des habitants (PLU-Grenoble)
 - Recommander l'utilisation d'essences non allergisantes (PLU-Cheval-Blanc)
 - Positionner une antenne de téléphone mobile pour maîtriser son impact (PLU-Cabrières d'Aigues)
 - Limiter l'impact des ondes électromagnétiques (Montreuil)

Exemples issus du guide « PLU et développement durable » rédigé par le RARE (réseau des agences régionales pour l'environnement et l'énergie) <http://www.alterre-bourgogne.org/c/ressources/detail/563/plan-local-d-urbanisme-et-developpement-durable>



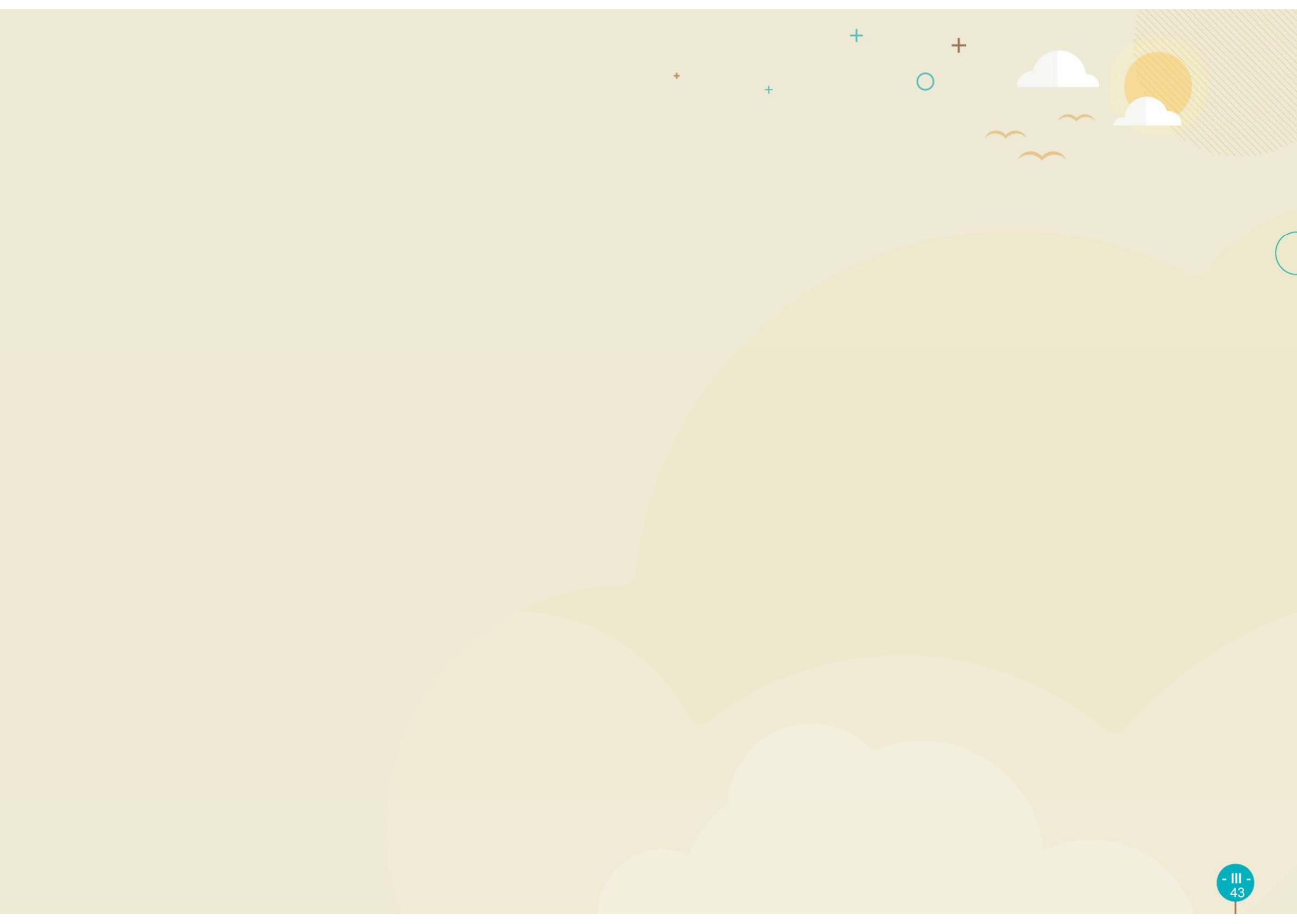
- ▶ **Zoom sur ...**
 - La démarche SPIRAL base son action sur la co-responsabilisation des acteurs d'une même structure, d'un même territoire afin de travailler sur le bien-être. Elle se développe en Europe et en Afrique. Initié par le Conseil de l'Europe.
 - Cet outil aborde entre autres les différents éléments constituant nos environnements de vie et œuvre ainsi en faveur des enjeux liés à la santé environnementale.

Pour en savoir plus :

- <https://wikispiral.org>

Pour en savoir plus :

- 📖 BARTON H, TSOUROU C. Urbanisme et santé. Un guide de l'OMS pour un urbanisme centré sur les habitants. Organisation Mondiale de la Santé. Genève ; 2004,172p.
- 📖 ROUÉ LE GALL A, LE GALL J, POTELON J-L, CUZIN Y. Agir pour un urbanisme favorable à la santé, concepts & outils : Guide EHESP/DGS. 2014.
- 📖 L'évaluation d'impacts sur la santé. Une aide à la décision pour des politiques favorables à la santé, durables et équitables. Saint-Denis : Inpes ; 2015, 12p.
- 📖 Et d'autres ressources sur le site de l'Inpes : <http://www.inpes.sante.fr>



► Approche des contrats de ville par le prisme de l'urbanisme favorable à la santé

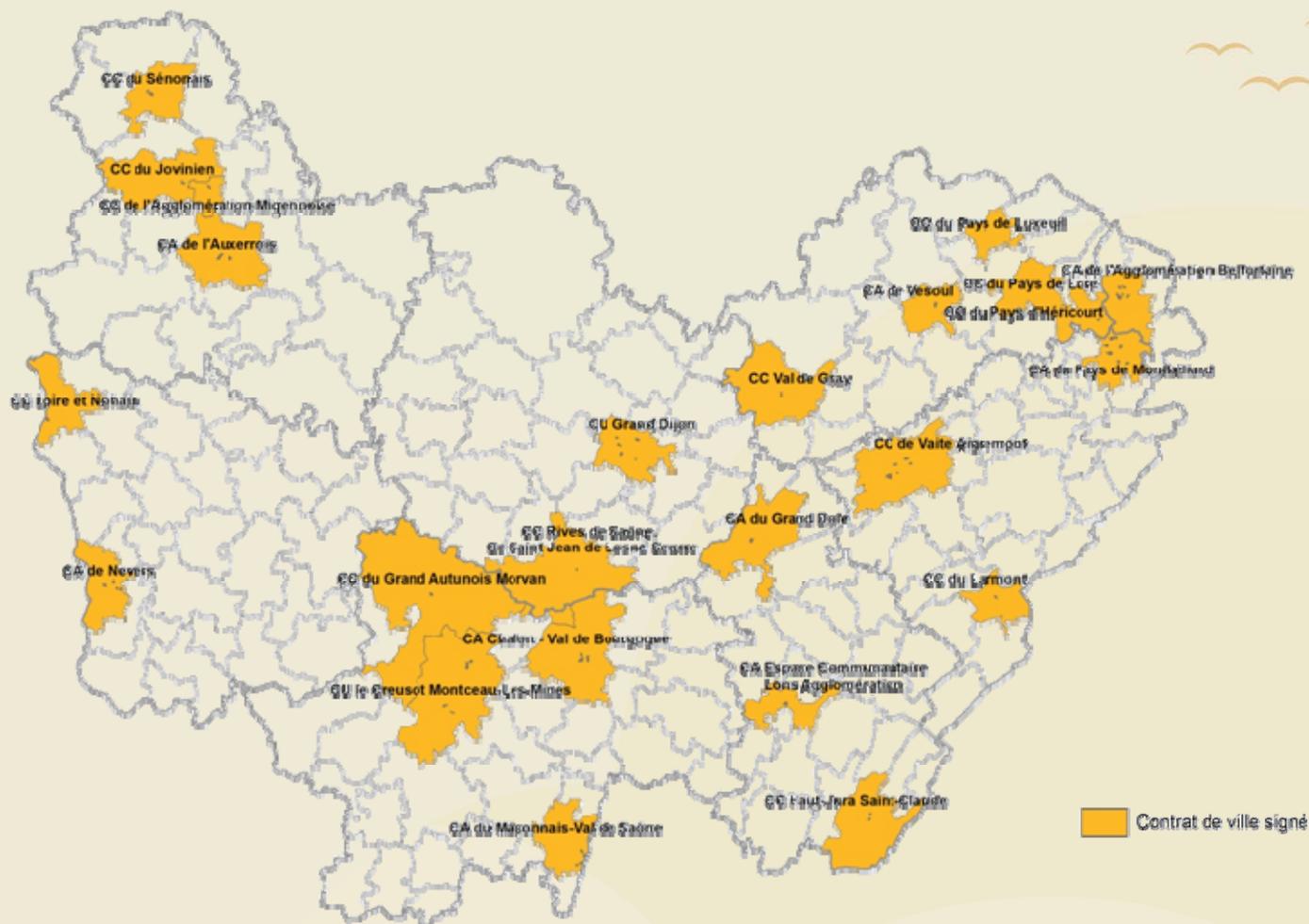
La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'État et les collectivités territoriales dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

- Les programmes d'actions des contrats de ville élaborés en Bourgogne Franche-Comté portent sur 3 axes :
 - l'emploi / la formation / l'économie notamment dans un meilleur accès des habitants des quartiers à l'emploi, à l'insertion, aux métiers, à la formation, à la qualification, au monde économique et des entreprises
 - l'habitat et le cadre de vie en poursuivant la rénovation urbaine des quartiers (et la réhabilitation énergétique du parc HLM), en recherchant une plus grande mixité sociale et culturelle des populations qui vivent sur ces territoires, et en renforçant la gestion urbaine de proximité
 - la cohésion sociale au travers notamment de la réussite éducative et du soutien à la parentalité, de la culture et du sport comme support d'inclusion sociale, de la santé facteur de bien être, et de la tranquillité pour tous
- La participation des habitants et le renforcement de la citoyenneté sont des axes transversaux systématiques.

► Particularités parmi les 21 contrats analysés

- La totalité des contrats de ville prévoit la rénovation des logements, 2 d'entre eux prévoient explicitement d'accompagner les habitants à l'appropriation de leur nouveau quartier et/ou logement
- Hors modes de déplacements doux, la dimension environnement, écologie ou développement durable est explicitement mentionnée dans 6 contrats (maîtrise des dépenses énergétiques, gestion des déchets, etc.)
- 3 mentionnent les activités culturelles et de loisirs comme des vecteurs de lien social, un autre annonce la création d'une accorderie.
- Des actions de prévention / promotion de la santé sur les modes de vie favorables (alimentation, activité physique, etc.) sont envisagées dans 5 contrats.
- La lutte contre l'habitat indigne figure dans 4 contrats.

▶ Les quartiers prioritaires faisant l'objet d'un contrat de ville



Précisions

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'État et les collectivités territoriales dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Pour en savoir plus :

• <https://sig.ville.gouv.fr/>

Diagnostic préparatoire

au PRSE3



Bourgogne Franche-Comté

